

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2026 A PUYMOYEN

PAGE 1/18

Présence des Membres du Comité de direction :

M. GRENET François, Président

M. LEYGE Marc, Président délégué

Mmes BARROT Pierrette, BERLAND MILLET Stéphanie, LOPEZ Valérie, VEYSSY Catherine, MM. AUBLANC Serge, BARRAULT Jean-Claude, BASQ Stéphane, BLONDY Jonathan, CHRISTY Cédric, COLLONNAZ Brice, DARROMAN Jean-Jacques, ETHEVE Franck, FOUILLET Laurent, HONDELATTE Lilian, JOHNSON Timothée, LAGARDE Bernard, MICHELET Sylvain, ROUGER Alain, SELLE Jean-François, SISSAOUI Mounir, TOURRETTES Adrien.

En visioconférence : Mme CAIRAULT Océane MM. LACOUÉ-NEGRE Michel, Christophe FUGERAY.

Excusés : Mme AYRAULT GUILLORIT Marie-Ange, MM. BONNET Jean-François, BOUARD Gilles, DARRIGUES Franck, DUBEAU Serge, GOUGNARD Alexandre, GUAGLIARDI Loreto.

Assistent : Mmes Vanessa JUGE, Marie-Laure NADAL, Sandra RENON, MM. Lucas BIOLLEY, Guillaume LATRILLE, Jean-Claude MESSENGER, Vincent VALLET.

Sur le fondement de l'article 10 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football (« Elle juge (...) l'application des présents règlements et des Statuts et Règlements des Liges (...) en appel et dernier ressort, pour ce qui concerne les décisions des Liges régionales, sauf en matière de contentieux électoral »), la présente décision est susceptible de recours devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux (juridique@fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification..

• Homologation des comptes-rendus des réunions du Comité de direction

Les membres du Comité de direction homologuent les comptes-rendus des réunions suivantes :

- mardi 25 août 2026 (visioconférence) : 25 votants ; 17 voix pour ; 8 voix contre (Jonathan Blondy, Alain Rouger, Serge Aublanc, Pierrette Barrot, Sylvain Michelet, Jean-François Selles, Timothée Johnson).

- vendredi 28 août 2026 (consultation) : 25 votants ; 24 voix pour ; 1 voix contre (Timothée Johnson).

- mercredi 2 septembre 2026 (consultation) : 25 votants ; 22 voix pour ; 1 voix contre (Timothée Johnson) ; 2 abstentions (Jonathan Blondy et Serge Aublanc).

Timothée Johnson précise qu'il ne validera pas les comptes-rendus des réunions du Comité de direction tant que ceux-ci ne retranscriront pas l'intégralité des propos tenus en séance.

Le Directeur Général se dit surpris de cette remarque ; les séances étant enregistrées, les comptes-rendus sont fidèles aux propos entendus en séance.

Concernant le compte-rendu de la consultation du 02/09/2026 -nomination d'Olivier Thual à la CR de discipline- Jonathan Blondy s'abstient sur cette nomination. Il considère que le fait pour le Président de la CRA de siéger également au sein de la Commission Régionale de Discipline peut constituer un mélange des fonctions qu'il estime inopportun sur le plan éthique. Il souligne également la charge de travail déjà attachée à la présidence de la CRA.

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2026 A PUYMOYEN

PAGE 2/18

. Composition de la C.R. Engagement - Proposition

Catherine Veyssy, Secrétaire Générale, propose aux membres du Comité de donner la possibilité aux districts de désigner un suppléant, en plus du membre déjà désigné titulaire, en cas d'absence de ce dernier.

Cette proposition fait suite à la demande initiale de la Présidente de la Commission Régionale de l'Engagement en date du 7 avril 2026 soutenue par le Président du District de Charente.

Elle précise que si le vote est favorable ce jour, une modification du Règlement Intérieur sera proposée comme suit, à la prochaine Assemblée Générale :

« La C.R. Engagement : Elle est composée de membres qualifiés désignés par le Comité Directeur, ainsi que d'un référent « Engagement » et d'un suppléant, désignés par chaque district. Elle est accompagnée par le référent Engagement de la Ligue et le coordinateur technique Engagement de l'ETR. »)

⇒ Validation des membres du Comité de direction, à l'unanimité.

Par anticipation, les suppléants suivants ont été proposés par les districts :

Proposition de suppléants :

District 16 : titulaire : Georges BERMEJO - Suppléante : Isabelle DA SILVA CARLOS

District 17 : titulaire : Gaëtan PORCHER - Suppléant : AUPAGE Emilie

District 19 : titulaire : Damien CHASTANG - Suppléant : Jean-François BONNET

District 40 : titulaire Pascal DUMAS - Suppléante : BIDORET Chloé

District 24 : titulaire Jonathan BLONDY - Suppléante : BOUCHILLOUX Marie

District 64 : titulaire Thibault SOCCARROS (remplace Ph. SILLARD) – suppléant : Michel LACOUÉ-NEGRE

Cette liste pourra être complétée ultérieurement selon les souhaits des Présidents.

Timothée Johnson précise que le district de la Haute Vienne ne désignera pas de suppléant, confirmant la présence sans faille du membre titulaire représentant son district.

⇒ La liste précitée est validée à l'unanimité par les membres du Comité de direction.

. Mise à jour de la Composition des Commissions

Catherine Veyssy présente ensuite les quelques modifications intervenues sur la composition des commissions :

CR Engagement

départs : Stéphanie BERLAND MILLET (16)
Dominique STOLL (titulaire district 47)
arrivée : Magalie ANDRIEUX (47) (remplace Dominique STOLL)

CR Arbitrage

arrivées : Fabrice BRUNET (33) – responsable des observateurs
Cyril JOURDA (64) – responsable des jeunes

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2026 A PUYMOYEN

PAGE 3/18

CR Foot Diversifié Foot Adapté – Section « Foot en marchant »

départ : Anton BRENOT (24)

arrivées : Marie-Aude HOURCAILLAOU (64)
Nicolas CONSTANT (24)

Serge Aublanc Président du district de la Creuse, évoque le manque d'équilibre dans la représentation territoriale notamment sur la CR de Discipline, soulignant une sous-représentation du Nord par rapport au Sud. Il souligne également le manque d'assiduité de certains membres de Commissions.

Le Président François Grenet rappelle qu'un appel à candidatures a été réalisé lors de la formation des commissions dans un souci de respect de cette représentation sur le territoire.

Jonathan Blondy souhaite savoir si la C.R. de Discipline sera complétée, puisque l'un de ses membres en a été écarté dernièrement. Le Président précise que ceci relève de l'organisation propre de la Commission.

Catherine Veyssy rappelle que la CRA a désigné son représentant à la Commission de discipline, validé en Comité de Direction.

François GRENET confirme que c'est une désignation temporaire, la personne pressentie par la CRA pour siéger définitivement n'a pas encore candidaté.

Catherine Veyssy rappelle la tenue de réunions des Présidents de Commissions 3 fois par saison, en présentiel et en alternance Puymoyen / Le Haillan. La dernière réunion a eu lieu le 16 septembre 2026 au Haillan, au cours de laquelle plusieurs principes ont été rappelés (échéances à tenir dans le cadre de la prochaine AG de Ligue par exemple, notamment sur la production des demandes de modifications des textes ou RG de la Ligue à étudier en amont par la CR Statuts et Règlements ; appels à candidatures éventuelles pour compléter les commissions etc.) Il a été noté au cours de cette réunion un souhait de rajeunissement et de féminisation des membres de commissions tout en rappelant que la disponibilité est l'un des critères essentiels à tout bénévole.

A ce sujet, **Stéphanie Berland Millet** souligne ses difficultés à assister à des réunions programmées en journée, en raison de son activité professionnelle. Elle n'a pu être présente le 16 septembre lors de la réunion évoquée par Catherine Veyssy.

Lilian Hondelatte propose de tenir certaines réunions le samedi.

Catherine Veyssy rappelle que certaines commissions, comme la Commission de discipline et la Commission d'appel, se déroulent chaque semaine, pendant une journée entière, en débordant régulièrement en soirée lorsqu'elles sont amenées à auditionner les licenciés des clubs concernés. En conséquence, la question de la disponibilité de ces membres bénévoles de commission est primordiale.

Catherine Veyssy tient à souligner les nombreux échanges qui ont lieu durant cette réunion de Présidents de commissions, les participants pouvant partager et découvrir les différentes fonctions et missions des autres bénévoles au sein de la LFNA.

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2026 A PUYMOYEN

PAGE 4/18

Au-delà des constats effectués, **Timothée Johnson** souhaite connaître les actions envisagées et proposées par la Ligue afin de rajeunir ses bénévoles et améliorer sa diversité. Il propose la création d'un groupe de travail sur cette thématique afin d'étudier des pistes de réflexion.

Le Président de la Ligue est curieux de connaître les actions réalisées dans le district de Haute Vienne à ce sujet.

Timothée Johnson indique avoir 130 bénévoles au sein du district, dont 25 % de femmes. Les visios sont très utilisées afin de faciliter la tenue des réunions de toutes les composantes du district.

Jonathan Blondy souhaite dissocier l'exemple de la CR de discipline -qui tient ses réunions en présentiel chaque semaine sur une large amplitude horaire- des autres commissions. Il donne l'exemple la CR Engagement qui se réunit en journée sur des créneaux l'empêchant d'être présent pour raison professionnelle. Certaines commissions se réunissent en soirée, en visio et cela fonctionne très bien.

Lilian Hondelatte rappelle que la LFNA a construit les commissions régionales après avoir fait un appel à candidatures en début de mandat. Elles ont été constituées en fonction des candidatures reçues, en tenant compte des motivations de chacun mais aussi des secteurs géographiques pour équilibrer, autant que possible, la représentativité.

Stéphanie Millet propose que sur les trois réunions des Présidents de Commission, l'une d'entre elles se tienne en soirée ou le week-end.

Le Directeur Général, **Christophe Fugerey**, précise que la représentation des femmes dans les Commissions Régionales est de 12.43 % ; il rajoute que la CR Engagement -qui se réunit lundi 21/09- va finaliser et proposer un plan d'actions, dont l'axe 4 est spécifiquement consacré à la féminisation des instances.

ARBITRAGE

Présentation de l'organisation Technique de l'Arbitrage par Sandra RENON, CTRA Coordinatrice

La nouvelle organisation technique de la CR Arbitrage fait suite notamment au changement de service de Saïd El Moufakkir et à l'arrivée d'un nouveau CTRA en la personne d'Hakim Mahaoudi.

Un travail collaboratif avec l'Equipe Technique Régionale est acté afin de ne plus cloisonner éducateurs et arbitres. Cette nouvelle ligne de conduite est acceptée de tous.

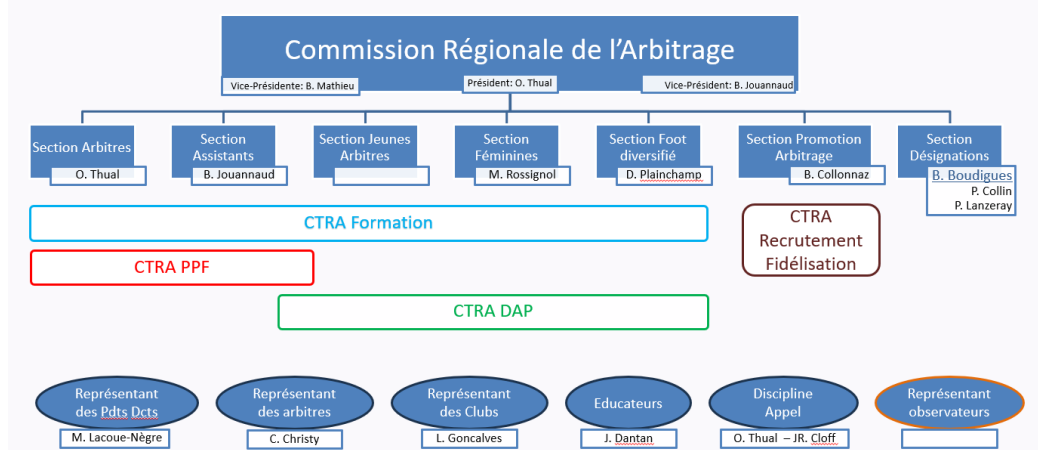
Sandra Renon fait une présentation de l'Organigramme de la CRA, de ses sections et rappelle les différents Pôles d'activité qui seront désormais affectés à chaque CTRA afin de clarifier leurs missions : Formation, PPF, DAP et Recrutement et fidélisation.

Le sujet de la fidélisation est à considérer prioritairement puisque former ne suffit pas, il faut savoir conserver son effectif.

Les représentants des observateurs et le responsable des jeunes arbitres sont désormais connus puisque validés ce jour en séance.



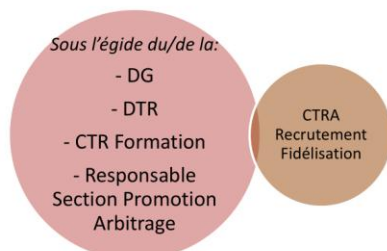
Répartition des CTRA dans l'organigramme de l'Arbitrage Régional



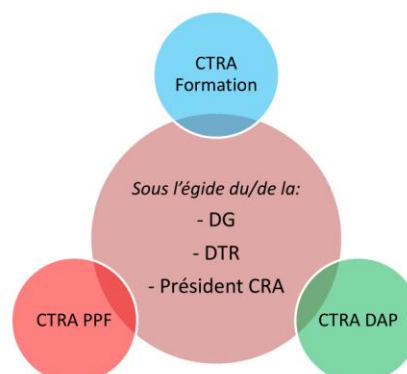
Sandra Renon fait la présentation des différents Pôles et des missions de chacun des CTRA :

Choix de la Ligue: 2 Pôles

PÔLE: RECRUTEMENT ET FIDÉLISATION DES ARBITRES



PÔLE: DÉVELOPPEMENT FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DE L'ARBITRAGE RÉGIONAL



David Wailliez coordonne les FIA et anime le recrutement des arbitres



David WAILLIEZ

CTRA Recrutement et Fidélisation
dwailliez@ifna.fff.fr
07.60.49.92.06

À CONTACTER POUR :

- Campagnes de recrutement
- Clubs en infraction
- Formations Initiales (FIA)
- Formation Formateurs N1, recyclage, certification
- Processus d'accompagnement des stagiaires
- Fidélisation des arbitres

1) RECRUTEMENT & FORMATION INITIALE (FIA)

- Coordination des projets de recrutement avec l'aide des CTA et des CDA/CDPA.
- Interventions ciblées auprès des clubs en infraction ou des clubs demandeurs.
- Planification et pilotage du calendrier des FIA en collaboration étroite avec l'IR2F.
- Animation des Journées Nationales de l'Arbitrage (JNA) et formation de formateurs Niveau 1.

2) FIDÉLISATION & SUIVI DES ARBITRES

- Suivi et analyse du renouvellement des licences d'arbitres sur l'ensemble du territoire régional.
- Suivi des accompagnements des arbitres stagiaires.
- Développement et animation de projets innovants favorisant la fidélisation des arbitres.
- Lien avec les commissions départementales d'arbitrage pour le recrutement et la fidélisation

Sandra Renon déploie la formation continue et sensibilise les différents publics



Sandra RENON

CTRA Formation – CTRA Coordinatrice
srenon@ifna.fff.fr
06.20.47.09.47

À CONTACTER POUR :

- Formations d'arbitres & observateurs
- Plateforme technique Evalbox
- Drive CDA
- Sport Étude Arbitrage de Mérignac
- Formation arbitrage Filières scolaires (UNSS, SportU)
- Module Arbitrage BMF-BMFA/ Educateurs
- Outils de Sensibilisation Lois du Jeu clubs

1) FORMATION CONTINUE

- Déploiement des actions de formation des arbitres, observateurs et formateurs régionaux.
- Conception des contenus techniques des stages et administration de l'outil Evalbox.
- Accompagnement, harmonisation régionale et partage de supports avec les formateurs des CDA.
- Animation du Drive CDA

2) SENSIBILISATION DES DIFFERENTS ACTEURS et FILIERES SCOLAIRES

- Pilotage, encadrement et suivi pédagogique du Sport Étude Filière Arbitrage de Mérignac.
- Formation en arbitrage des filières scolaires et universitaires (Capacité Universitaire CUA, JO UNSS).
- Animation des modules d'arbitrage des diplômés d'éducateurs BMF et BMFA (Lien ETR).
- Conception et Gestion des projets de sensibilisation aux Lois du Jeu pour améliorer les comportements
- Représentation de l'Arbitrage à l'ETR Restreinte.



Julian Grelot assure le suivi des séniors et supervise le PPF régional



Julian GRELOT

CTRA Projet de Performance Fédérale
jgrelot@fna.fff.fr
07.60.49.89.06

À CONTACTER POUR :

- Stages et suivi des R1, R2, R3, JAF (M et F)
- Stages et suivi des AAR1, AAR2 (M et F)
- Suivi technique des observateurs
- Sélection et détection FFF, suivi Cand FFF
- Tests physiques toutes catégories

1) PERFORMANCE SÉNIORS & OBSERVATEURS –

TESTS PHYSIQUES

- Organisation des stages et suivi des arbitres centraux (Masculins et Féminins) R1, R2, R3, JAF.
- Organisation des stages et suivi des assistants spécifiques (Masculins et Féminins) AAR1 et AAR2.
- Coordination de l'activité, suivi et formation continue des observateurs régionaux.
- Organisation complète, suivi et validation des tests physiques pour toutes les catégories.
- Assistance logistique et suivi opérationnel des dossiers de la CRA.

2) ÉLITE PROMOTIONNELLE

- Gestion du Pôle Promotionnel : détection active et encadrement des futurs potentiels FFF.
- Planification et animation des stages 'Promo' dédiés aux candidats aux examens fédéraux.
- Collaboration avec la CRA pour définir la politique de sélection des arbitres à potentiel.

Hakim Mahaoudi développe l'arbitrage des jeunes, des féminines et du Futsal



Hakim MAHAOUDI

CTRA Développement et
Animation des Pratiques
hmahaoudi@fna.fff.fr
06.59.82.94.62

À CONTACTER POUR :

- JAR, Cand JAF/JAFFE
- Développement arbitrage féminin
- Stage supérieur de District
- Sections de Niort et Limoges
- Développement Futsal & Beach
- Relations Sport Scolaire & Adapté hors formation arbitres

1) JEUNES, FÉMININES & EXCELLENCE SCOLAIRE

- Organisation des stages et suivi des Jeunes Arbitres Régionaux (Masculins et Féminins).
- Suivi, détection et sélection des Candidat.e.s JAF/JAFFE.
- Conception et déploiement du plan d'action régional pour l'arbitrage féminin, en lien avec les référents féminins CDA.
- Candidats Ligue : animation et gestion du stage supérieur de District.
- Coordination, encadrement et suivi pédagogique des Sections Sportives Filière Arbitrage de Niort et de Limoges.

2) DIVERSIFICATION & AUTRES PRATIQUES

- Organisation et encadrement des stages pour les arbitres spécifiques Futsal.
- Détection des talents et structuration d'un groupe d'observateurs dédiés au Futsal.
- Création de projets de promotion et d'initiation à l'arbitrage du Beach Soccer.
- Relations de partenariat avec le Sport Scolaire (UNSS) et le Sport Adapté sur les événements.

Quatre CTRA pour harmoniser l'arbitrage en Nouvelle-Aquitaine

MISSIONS COLLECTIVES aux 3 CTRA du Pôle Développement Formation et Perfectionnement*

- Préparation, encadrement et correction des examens théoriques.
- Animation des différentes formations selon les besoins
- Encadrement conjoint des tests physiques régionaux.
- Encadrement technique et évaluation des arbitres au Festival Pitch U13.
- Participation active aux Séminaires de l'ETR régionale.
- Contribution à la rédaction du Règlement Intérieur (RI) et de la circulaire de la CRA.

* + CTRA Recrutement Fidélisation sur sollicitation du DG

GUIDE D'ORIENTATION RAPIDE

- David WAILLIEZ (Recrutement & Fidélisation)

Recrutement, FIA, Clubs en infraction, Renouvellement des licences et
Accompagnement des stagiaires, Fidélisation

- Sandra RENON (Formation)

Coordination CTRA- Membre ETR Restreinte, Outils de formation stage,
Evalbox, Sport Étude Filière Arbitrage de Mérignac, Formations UNSS/CUA,
Modules BMF/BMFA., Sensibilisation des différents acteurs

- Julian GRELOT (PPF)

Stages et suivi seniors R1 à R3 (Masculins et Féminins) et JAF/JAFFE,
spécifiques assistants et observateurs, Pôle Promotionnel FFF, Tests physiques
et Logistique CRA

- Hakim MAHAOUDI (DAP)

Stages et suivi JAR et CJAF/JAFFE, Développement arbitrage féminin avec
CDA, Sections Sportives Filière Arbitrage de Niort et Limoges, Stages et suivi
Futsal, Beach Soccer, Événements Sport Scolaire/ Sport Adapté

Jean-Claude Barrault interroge Sandra Renon sur les relations avec les Commissions Techniques dans les départements. Sandra Renon précise qu'à l'heure actuelle, la Direction Nationale de l'Arbitrage ne donne pas de directives spécifiques sur ce sujet.

Vanessa Juge, Directrice Technique Régionale, souhaiterait effectivement ce rapprochement dans les districts. Elle est en contact avec les 3 districts ayant recruté un Conseiller technique départemental arbitrage. Il sera proposé de les associer aux réunions de l'ETR. En tout état de cause, les CTA restent sous l'autorité des présidents de districts.

Sandra Renon souligne que les 9 autres CDA ne doivent pas se sentir lésées sur ce sujet.

Vanessa Juge précise que cette nouvelle organisation de l'arbitrage, au sein de l'Equipe Technique Régionale, sera à améliorer au fil des mois. Un bilan sera réalisé en fin de saison.

Timothée Johnson remercie Sandra Renon et Vanessa Juge du travail collaboratif effectué et pour la présentation faite en séance.

Mise à jour des Effectifs 2026-2027

► effectif et groupes d'Observateurs d'arbitres

> Cf document annexé

- ⇒ Les listes et groupes d'observateurs d'arbitres sont validés à l'unanimité par les membres du Comité de direction.

Règlement Intérieur et Circulaire 2026-2027

1. Sandra Renon fait une présentation exhaustive des diverses propositions de modifications du Règlement Intérieur pour la saison 2026-2027

> Cf document annexé

✓ Une proposition est particulièrement discutée en séance : « *Les arbitres R1, R2, R3, AAR1 FFF, AAR1 et AAR2 ont l'obligation d'effectuer deux observations et/ou accompagnements désignés par leur CDA/CDPA.* »

Jonathan Blondy précise être favorable au principe selon lequel les arbitres de Ligue puissent participer aux observations et accompagnements organisés par les Districts. Il s'oppose en revanche à ce que leur désignation constitue une obligation imposée aux CDA/CDPA.

Il rappelle que tous les arbitres de Ligue ne disposent pas nécessairement des compétences, de la pédagogie ou de la fibre nécessaires pour assurer une mission d'accompagnement, et considère donc que les CDA doivent conserver leur liberté d'appréciation dans le choix des arbitres auxquels elles souhaitent confier cette mission.

Il souligne également qu'il serait aberrant qu'un arbitre de Ligue qui refuse d'arbitrer au niveau départemental, ou dont le comportement à l'égard de son District et de ses instances ne serait pas respectueux, puisse néanmoins exiger d'être désigné par ce même District pour un accompagnement dans le seul but de satisfaire à ses obligations réglementaires.

Concernant le District Dordogne-Périgord, les désignations continueront donc d'être effectuées par la CDA en fonction des compétences et aptitudes des arbitres concernés, mais également de leur comportement et de leur respect à l'égard des instances.

Jonathan Blondy rappelle enfin que cette organisation fonctionne déjà en Dordogne-Périgord puisque, sur les 22 arbitres régionaux du District, 18 participent déjà à des accompagnements.

Sandra Renon rappelle que ce dispositif a été remis en place à la demande, fin février 2026, des CDA. C'est la raison pour laquelle elle est proposée ce jour. La CR Arbitrage est consciente des difficultés que pourraient rencontrer quelques districts pour désigner des arbitres régionaux, moins motivés que d'autres pour assurer cette mission ou en désaccord avec l'institution départementale. Mais cela ne doit peut-être pas priver les autres de cette aide.

Timothée Johnson accueille favorablement cette proposition, considérant un juste retour des choses. Les arbitres qui ont été formés au sein des districts se doivent de renvoyer l'ascenseur. Une grande majorité des arbitres le fait déjà, mais l'écrire dans le Règlement Intérieur renforce le dispositif. Il suggère de laisser une marge d'appréciation aux districts qui ont quelques réticences sur le sujet.

Sandra Renon souligne qu'un système de bonus/malus y est associé (le code de bonne conduite entre dans la notation finale des arbitres).

Il est acté en séance que les noms des arbitres qui ne seront pas désignés par leur CDA, en raison de désaccord avec l'institution dans le cadre de ce dispositif, seront communiqués à la CRA afin que cette dernière puisse les positionner selon les nécessités.

Il est décidé de préciser ce dernier point dans le Règlement Intérieur (*Une marge d'appréciation est laissée au District, qui informera la CRA des cas spécifiques*).

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2026 A PUYMOYEN

PAGE 10/18

✓ Concernant les dossiers de candidatures pour évoluer au niveau régional, il est demandé en séance de modifier la mention « *sans indisponibilité répétée* », jugée trop imprécise.

Mounir Sissaoui donne l'exemple de la règle prévue pour les Délégués fédéraux, soit 8 indisponibilités dans la saison, hors maladie et sous réserve de prévenir au moins 6 semaines à l'avance.

Les membres du Comité proposent qu'une précision soit indiquée en ce sens dans le Règlement Intérieur de la CRA. Sandra Renon va se rapprocher de la Commission afin de proposer un nouveau texte.

⇒ Les **propositions de modifications du Règlement Intérieur** sont validées par les membres du Comité de direction sous réserve des aménagements souhaités en séance.

2. Sandra Renon fait une présentation des diverses propositions à apporter sur la Circulaire 2026-2027

> Cf document annexé

⇒ Les **propositions de modifications de la circulaire** sont validées à l'unanimité par les membres du Comité de direction.

Délégués Régionaux - mise à jour de l'Effectif 2026-2027

- intégration de M. Didier AUBIN (16) – catégorie délégué LFNA
- M. Francisco DOMINGUES (47) - catégorie « candidat » (arrive de la Ligue Occitanie)
- suppression de M. Olivier MOREL (47) et Jean SAGARDOY (33) (ne renouvellent pas)

⇒ L'effectif 2026-2027 des délégués est validé par les membres du Comité de direction.
1 abstention (Serge Aublanc)

Jean-Claude Messenger fait une présentation des mouvements soumis à validation.

Il rappelle une nouvelle fois les difficultés rencontrées par la CR des délégués qui peine à renouveler les effectifs de délégués, la moyenne d'âge étant assez élevée.

Il tient à remercier le président du district de Haute Vienne, Timothée Johnson, d'avoir mis à la disposition de la Ligue un délégué très prometteur.

Merci également à Jean-François Selles pour la mise à disposition d'une brillante déléguée.

Ces deux promus devraient évoluer très vite vers le niveau national.

Il rappelle à l'ensemble des Présidents de district présents de ne pas « bloquer » les délégués au niveau départemental, la CR des Délégués ayant besoin de renouveler ses effectifs.

Il regrette qu'il n'existe pas de dossier médical à compléter par les délégués chaque saison, d'où la difficulté de justifier le non-renouvellement de certains.

La Commission des Délégués envisage de mettre en place des contrôles inopinés sur le terrain et d'évaluer, notamment, la qualité de rédaction des rapports rendus pour justifier des décisions prises.

Jonathan Blondy tient à rappeler que l'un des délégués du département a été classé cette saison dans la catégorie Futsal, alors qu'il n'a jamais été désigné comme délégué Futsal les saisons précédentes (0 désignation Futsal sur 37 en 23/24, puis 0/44 en 24/25, puis 0/50 en 25/26). A ce titre, il lui paraît incorrect de parler " d'appétence futsal". Il rajoute que ce délégué n'a été reçu ni entendu, contrairement aux dispositions du Règlement Intérieur des délégués. Il regrette le peu d'empathie sur ce sujet.

Sections sportives - attribution des subventions saison 2025-2026

Vanessa Juge fait un rappel de modalités d'attribution des subventions versées aux sections, selon le schéma habituel. Les présidents de district ont reçu le détail des dotations par établissement.

> Cf document annexé

⇒ **Les montants des subventions 2025-2026 sont validés** à l'unanimité par les membres du Comité de direction.

Sylvain Michelet regrette que les montants n'aient pas évolué depuis deux saisons mais aussi le manque d'informations descendantes.

Vanessa Juge rappelle que le montant de la dotation versé par la FFF est de 85 000 €, avec des directives précises.

Dès le mois d'octobre prochain, un groupe de travail se réunira pour travailler sur une nouvelle organisation pour la présente saison 2026-2027. Ce groupe de travail sera composé notamment des Présidents de district des académies concernées (Timothée Johnson, Sylvain Michelet, Alain Rouger), afin de retravailler sur les répartitions. Les réunions se tiendront en visio.

Pierrette Barrot indique qu'elle désignera un représentant de son district également.

Vanessa Juge précise et rappelle que du fait de la circulaire officielle de 2024, les subventions pourraient ne plus être versées à certains collèges et Lycées cette saison.

Sylvain Michelet revient une nouvelle fois sur cette problématique de développement des sections et regrette le manque d'anticipation.

Vanessa Juge rappelle que les Ligues sont tributaires des versements de la FFF. Elle souhaite que le travail collaboratif du groupe de travail permette d'avancer sur ce sujet.

⇒ La **création et la composition du groupe de travail est validée** par les membres du Comité de direction.

Alain Rouger souhaite que les districts soient informés lorsque la LFNA verse une dotation supplémentaire à un collège ou un lycée qui en a fait la demande dans le cadre de sa participation à une compétition (ex. Jean Leroy).

Pierrette Barrot confirme la nécessité de recevoir un mail de la LFNA dans cette situation.

Vanessa Juge confirme que ce sera fait.

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2026 A PUYMOYEN

PAGE 12/18

Règlement des Compétitions régionales saison 2026-2027 :

- **Règlement des Challenges U14 et U16**
- **Règlement des compétitions jeunes U13 à U18**
- **Accessions – rétrogradations séniors fin de saison 2026-2027**

> Cf documents annexés

Adrien Turrettes précise les ajustements réalisés sur les challenges U14 et U16 en raison notamment d'un nombre différent d'engagés en U14 en conséquence de la réforme des compétitions jeunes mise en place la saison précédente et de l'ajout d'un tour supplémentaire en U16 au sortir de la phase de groupes.

Les modifications règlementaires ont été effectuées en U13.

Les règlements des championnats U14 à U18 sont inchangés.

Concernant les compétitions seniors, **Vincent Vallet** indique qu'aucun changement particulier n'est à signaler cette saison. Une note, déjà adressée aux clubs, précise les modalités de remplacements en R1 (16 joueurs).

Vincent Vallet annonce également que la décision du Tribunal Administratif du 16/09, reçue cette semaine, impose à la LFNA la réintégration du club de Sireuil en championnat R2. Une Poule de R2 à 13 équipes sera créée en conséquence.

⇒ Les règlements précités sont validés à l'unanimité par les membres du Comité de direction.

Demandes d'Ententes entre clubs LFNA et Ligue Occitanie

Championnat U15 :

Le District du Lot et Garonne a validé (PV du 31/08/2026) la proposition d'entente entre les clubs de Fumel (47) et Mauroux (46) – compétition gérée par le district 47.

=> En raison du forfait général du club de Fumel en date du 14/09/2026, la demande est devenue caduque.

Championnat Départemental 4 :

Le District Dordogne Périgord a validé (PV du 02/08/2026) la proposition de renouvellement de l'entente entre les clubs de Espérance Périgord Fénelon (24) et US Nozacoise (46)

⇒ Les membres du Comité de direction valident la demande d'entente, à l'unanimité.

Compétitions Futsal - temps de jeu - Information

Les membres du Comité de direction ont pris connaissance de la proposition reçue de la C.R. Futsal concernant le temps de jeu lors des rencontres se déroulant **en l'absence de chronométrage**.

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2026 A PUYMOYEN

PAGE 13/18

Jusqu'à présent, la recommandation fédérale prévoyait un temps de jeu de 2 x 25 minutes dans cette situation.
Désormais, la FFF préconise un temps de jeu de 2 x 30 minutes.

Catherine Veyssy indique que la C.R. Futsal aurait souhaité une application immédiate de ce temps de jeu préconisé au niveau fédéral. Cependant, une telle application était impossible sans validation du Comité de direction, qui plus est postérieurement au début du championnat.

Vincent Vallet confirme le souhait légitime de la Commission régionale Futsal mais reconnaît que la demande est tardive. Deux rencontres se sont déjà disputées à ce jour.

Jonathan Blondy, membre de la Commission Fédérale Futsal, rappelle que cette disposition a été actée en toute fin de saison dernière par la FFF par la publication de ses Règlements. Il précise toutefois qu'aucune obligation n'a été faite aux Ligues à ce sujet.

Lilian Hondelatte rappelle que la CR Futsal, en fin de saison dernière, n'a pas souhaité se saisir du sujet.

En cas de validation pour 2027-2028, Jonathan Blondy attire l'attention sur les conséquences de ce nouveau temps sur les réservations de créneaux dans les gymnases.

Jonathan Blondy propose en conséquence d'expérimenter cette évolution uniquement dans le cadre de la Coupe Nouvelle-Aquitaine Futsal.

Cette proposition est retenue à l'unanimité.

En conséquence :

- En cas d'absence ou de panne du chronométrage officiel, le temps de jeu sera de 2 x 30 minutes.
- le temps de jeu reste fixé à 2 x 20 minutes en temps arrêté avec chronométrage.

Cette phase expérimentale permettrait à la Ligue de recueillir les avis des clubs participant à cette coupe régionale.

En conséquence, **Jonathan Blondy** attire l'attention sur le règlement de cette Coupe qui devra mis à jour et validé ensuite par le Comité de direction pour application sur la présente saison.

Point d'information sur le travail de la Commission Régionale Service Civique et sur l'Appel à Projets « Match Retour » d'Ecologic

Guillaume Latrille responsable du Pôle Accompagnement, Développement et Engagement, fait une présentation des travaux de la C.R. Service Civique.

Il rappelle en préambule que la LFNA dispose d'un agrément intermédiation de service civique ; à ce titre, elle gère 3.5 millions d'euros d'argent public, ce qui a motivé la création de la Commission régionale Service civique.

Grâce à un outil développé par le service informatique de la LFNA, le traitement des dossiers est facilité ; il permet également de conserver une traçabilité de l'ensemble des dossiers qui y sont déposés.

La plateforme «Ma Lfna» : maLFNA.fr – [La plateforme d'accompagnement des clubs de Nouvelle-Aquitaine](#), est à disposition des clubs ; elle centralise les réponses aux questions qu'ils pourraient se poser sur ce dispositif.

Chaque lundi, les membres de la CR Service Civique se réunissent pour traiter et suivre les dossiers déposés. Il est souligné le critère de confidentialité appliqué à l'ensemble des dossiers.

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2026 A PUYSMOYEN

PAGE 14/18

La consommation de l'enveloppe régionale est suivie avec précision afin de ne pas perdre de crédits mais au contraire d'en demander des supplémentaires. Pour information, la Ligue a vu l'enveloppe passer de 460 à 510 missions, donnant plus de marge de manœuvre à la Ligue. 361 dossiers sont d'ores et déjà validés à ce jour. Il est précisé que des dossiers peuvent être refusés, dans le respect du cahier des charges fourni par l'Etat. La LFNA a en effet connaissance des clubs, 9 à ce jour, qui sont en procédure pour non-respect des procédures. La LFNA peut être amenée à programmer des visites de clubs pour vérifier la bonne utilisation des missions de services civiques. **Jonathan Blondy** souhaite être informé, le cas échéant, des clubs à visiter sur son département.

A la demande des Présidents de district, un export par département leur sera adressé mensuellement (**Pierrette Barrot** souhaite recevoir ces informations sur son adresse courriel personnelle).

Enfin et afin de développer une animation territoriale, un projet est à l'étude afin de « lier » les jeunes en missions service civique avec des actions techniques (journée nationale des débutants, rassemblement U13, actions fédérales par exemple).

Les référents CDOS et les référents SDJES de certains départements doivent être rencontrés afin de rappeler les règles d'attribution des missions de services civiques.

Enfin, Guillaume Latrille rappelle que la LFNA régionalise désormais les formation Premiers Secours Citoyen (PSC) sur chaque territoire.

Timothée Johnson remercie la LFNA pour l'attribution, par dérogation, de 3 missions de service civique. Il rappelle aussi que le district de la Haute Vienne accueillera encore cette saison la réunion des services civiques.

Présentation de l'Appel à Projets « Prolongation Seconde Vie » d'Ecologic

Guillaume Latrille fait une présentation du nouvel Appel à Projet « Prolongation » pour la collecte d'équipements, porté par « Ecologic », qui est un éco organisme financé par les entreprises « polluées »

La LFNA est lauréate du projet « match retour »





PROLONGATION
Une seconde vie pour les équipements

EcoLogic **Recyclerie SPORTIVE** **FOOTBALL**

Objectifs spécifiques

- > Structurer une nouvelle filière régionale
- > Développer le réemploi
- > Renforcer l'impact social
- > Sensibiliser les acteurs

Équipements concernés

- Ballons
- Crampons et protège-tibias
- Mallots et shorts
- Chaussettes
- Chausures
- Gants de gardiens
- Plois et coupelles
- Buts et filets
- Équipements d'entraînement
- Petit matériel pédagogique

Environnement
Accroître le réemploi des ASL et réduire les déchets liés à la pratique sportive.

Solidarité
Faciliter l'accès à des équipements de qualité pour les clubs et publics disposant de moins de moyens.

Territoire et insertion
Mobiliser les districts, les clubs et les structures de l'ESS autour d'une chaîne régionale.

PROLONGATION
Une seconde vie pour les équipements

EcoLogic

La ligue de Football Nouvelle-Aquitaine est lauréate de l'appel à projets "Match retour" d'Ecologic

Objectif général
Contribuer à la structuration d'une filière performante et durable de collecte, de préparation au réemploi et de redistribution des équipements de football amateur à l'échelle régionale.

"Un projet de collecte et réemploi de matériel de football pour seconde vie"

Une collecte continue dans les clubs et les districts
Un projet porté par le rôle "Accompagnement des clubs" et la Commission Enrichissement LFNA

PROLONGATION
Une seconde vie pour les équipements

PLAN D'ENGAGEMENT SOCIÉTAL DE LA FFF

Un projet qui s'inscrit dans le plan d'engagement fédéral
La FFF souhaite renforcer son action en faveur de l'économie circulaire en mettant en place un système structuré de collecte et de valorisation des matériels sportifs en fin d'usage. À horizon 2028, l'objectif est d'atteindre 50 % de matériel collecté, afin d'inscrire durablement les pratiques des clubs et licenciés.

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2026 A PUYMOYEN

PAGE 15/18

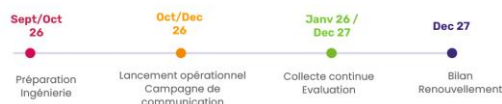
Objectifs majeurs de ce projet : accroître le réemploi des ASL (articles de sport et de loisirs listés ci-dessus) via des collectes continues dans les clubs, les districts, la Ligue et réduire les déchets.

Guillaume Latrille précise que ce dossier est porté par le Pôle Accompagnement, Développement et Engagement ainsi que par la C.R. Engagement de la LFNA.

Ce projet, directement en lien avec le Plan d'Engagement Sociétal de la FFF, projette d'atteindre, à l'horizon 2028, 50% de matériel collecté pour intégrer cette filière.

PROLONGATION

Une seconde vie pour les équipements



Chaque territoire sera contacté afin de connaître ses possibilités de récupération du matériel.

Le tonnage final sera évalué par la recyclerie.

Le rétro planning est présenté aux membres du Comité de direction.



Suite à cet appel à projet, Guillaume Latrille termine son intervention en informant les membres du Comité que différents appels à projet vont être lancés avec la Région, les Fonds Européens et le dispositif « Impact », héritage des JO de Paris, qui a un axe sur l'environnement, avec l'objectif de cofinancer ce projet.

Calendrier des actions et évènements à venir

Bureau de Ligue : Lundi 28 septembre 2026

Journée régionale Labels : 3 octobre à Ribérac

Rassemblement inter-ligues / FFF-LFA, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie : mardi 6 et mercredi 7 octobre

ETR – DAP : 6 au 8 octobre 2026 à Puymoyen

Comité de direction : samedi 17 octobre 2026 au Haillan (validations avant AG)

Visio avec les clubs pour questions AG financière : mercredi 4 novembre à 19 h et jeudi 5 novembre à 12 h30

AG LFNA : 9 et 10 novembre 2026 format dématérialisé

Collège des Présidents de Ligue et de District : samedi 14 novembre

Match France / Turquie à Bordeaux, le dimanche 15 novembre

Bureau de Ligue : jeudi 19 novembre

Comité de Direction (Puymoyen) : samedi 28 novembre

ETR – Plénière : 9, 10 et 11 décembre 2026 – lieu à définir

Assemblée Fédérale : samedi 12 décembre 2026 (sous réserve)

ETR – PPF : 7 et 8 janvier 2027 à Puymoyen

Interdistrict U13 F : 22 et 23 février 2027 à Cognac

Interdistrict U13 G : 25 et 26 février 2027 à Cenon

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2026 A PUYMOYEN

PAGE 16/18

Week-end à Clairefontaine (bénévoles) : 3 et 4 avril 2027

Fétis Lahitte secteur nord : 10 avril 2027 à Isle

Fétis Lahitte secteur Sud : 17 avril 2027 – lieu à définir

Festival U13 Pitch : 23, 24 et 25 avril 2027 – lieu à définir

Concours Pôle Espoirs Filles : 5, 6 et 7 mai 2027 au Haillan

Concours Pôle Espoirs Garçons : 7, 8 et 9 mai 2027 à Puymoyen

ETR – Plénière : 8 et 9 juin 2027 à Puymoyen

Finales des Coupes régionales, Seniors G et F, Jeunes G et F et Futsal les 12 et 13 juin 2027 (lieu à préciser)

Finales des Coupes Régionales 2027

Concernant le dernier point annoncé au calendrier ci-dessus, le Président de la Ligue informe le Comité avoir pris contact avec le Président du club d'Hagetmau, qui a confirmé son souhait d'accueillir les finales 2026-2027 sur ses installations.

Le maire de la commune doit désormais donner son accord pour cet évènement qui devrait se tenir sur deux jours.

Si cette proposition ne peut aboutir, un appel à candidatures sera alors proposé.

Mise à disposition des techniciens sur les sélections nationales 2026-2027

Frédéric Parisot : observateur – sélection nationale U18F – Coupe du Monde Féminine U17 de la FIFA – Maroc

Ludovic Martin : entraîneur adjoint et observateur - Sélection nationale U17 – UEFA Euro U17 – Arménie – Lettonie

Jean-Philippe François : préparateur physique – sélection nationale U17 – Stages de préparation Euro – Suède – Italie - Finlande

Mickaël Nicolo : Encadrement de l'équipe nationale U18. Sera notamment au Tournoi International de Limoges des 23, 25 et 27 septembre 2026.

Par ailleurs, il est également rappelé que **Sandra Renon** a participé du 24 juin au 05 juillet 2026 à l'EURO U19 Féminin en Bosnie, désignée par l'UEFA.

Elle se rendra à Lisbonne en Champions League, toujours désignée par l'UEFA, du 29 septembre au 1^{er} octobre 2026.

Tour de table

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2026 A PUYMOYEN

PAGE 17/18

Convention financière: **Sylvain Michelet** s'étonne de la rédaction pour son district, d'une annexe à la convention financière. Il n'a pas été contacté à ce jour par le trésorier et regrette de ne pas en avoir été informé en amont.

Au sujet des conventions de MAD des techniciens et comme demandé depuis de nombreuses années dans le cadre du respect du droit du travail, il souhaite que la LFNA mette en place d'une convention de mise à disposition, à l'instar de ce qui est fait au niveau fédéral.

Il remarque que le technicien de son district est très sollicité, sans signature officielle d'un document actant cette mise à disposition. Si cela ne se règle pas rapidement, il indique envisager de suspendre les MAD.

Vanessa Juge précise qu'une réunion est programmée avec Timothée Johnson et Christophe Fugerey pour avancer sur ce sujet.

Au sujet de la convention financière, **Jonathan Blondy** suggère qu'une réunion en visio soit proposée par le Président de la Ligue en semaine, en soirée.

Timothée Johnson informe les membres du Comité avoir assisté au congrès annuel ANPDF à Pau les 11 et 12 septembre 2026, en présence de Philippe Diallo. Il tient à féliciter Michel Lacoue-Nègre et ses bénévoles pour cette belle organisation.

D'autre part, il rappelle que le district de la Haute-Vienne accueillera les 23, 25 et 27 septembre le tournoi international U18 Lafarge Avenir, auquel participeront notamment les équipes d'Autriche, du Japon, d'Ukraine et l'équipe de France U18, un tournoi de prestige que le district est fier d'accueillir. Une réunion de l'Equipe Technique Régionale se tiendra sur place également. En marge du tournoi, il rajoute qu'une soirée de rentrée des éducateurs du 87 est prévue le 24 septembre, autour du sélectionneur U18 José Alcocer. Patrick Pion y sera également présent pour parler du football des jeunes notamment.

De plus, il tient à préciser que l'arbitrage en Haute-Vienne se porte bien (219 arbitre fidélisés) et que le district a créé un programme innovant PPJA (Programme de Performance des Jeunes Arbitres), destiné aux jeunes arbitres à fort potentiel qui recevront une formation complémentaire à celle de base.

Enfin, il souhaite connaître les suites à donner au courrier de Philippe Diallo annonçant certains abondements (1 million d'euros pour le fonctionnement des 13 ligues et 2.3 millions pour les Contrats d'Objectifs). Quelles utilisations et répartition de ces dotations supplémentaires ?

Le Président Grenet précise que le séminaire à Dijon portera notamment sur ce sujet – les clés de répartition entre Ligues sera discuté concernant l'abondement sur le fonctionnement.

Il tient à rappeler que les dotations vers les Ligues n'ont pas augmenté depuis la fusion des Ligues.

Une réunion commune sera également organisée sur cette thématique.

Timothée Johnson souhaiterait que les districts puissent bénéficier de cette nouvelle manne financière.

Jean-François Selle remercie le Président de lui avoir permis de faire la lumière sur un dossier concernant une FIA programmée ce week-end sur laquelle un joueur lourdement suspendu est inscrit.

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2026 A PUYMOYEN

PAGE 18/18

Lucas Biolley du service juridique informe que la suspension d'un licencié le prive de tous les droits qui lui confèrent sa ou ses licences pendant toute la durée de la suspension mais ne l'interdit pas de prendre une licence pour autant. Il informe qu'une demande de remise de peine a en effet été formulée par l'intéressé, non acceptée par la commission d'appel. Par la suite, l'intéressé a formulé le souhait de s'initier à l'arbitrage. Il lui a été indiqué qu'en cas de réussite à l'examen arbitral, il pourrait éventuellement demander de nouveau un allègement de la peine afin d'apporter son aide sur ce domaine, au sein de son club.

A ce sujet, Timothée Johnson rappelle que les TIG mis en place n'ont jamais eu pour vocation de contourner les règlements dans le but d'échapper à une suspension ou une interdiction de prise de licence.

Pour conclure, Jean-François Selle regrette vivement qu'un jeune candidat n'ait pu bénéficier de cette FIA au détriment de l'individu en question, en état de suspension.

En tout état de cause, **Sandra Renon** précise que les candidats aux FIA ne sont pas validés systématiquement mais selon le niveau constaté.

Francois Grenet clôture la séance en rappelant qu'à ce jour, seul les Pôles Espoirs permettent aux jeunes de la région d'évoluer au plus haut niveau. La Nouvelle-Aquitaine ne bénéficie aujourd'hui d'aucun centre de formation. Aussi, afin de donner une chance à tous les joueurs et joueuses qui se trouvent en dehors des circuits de formation, la LFNA a la volonté, en concertation avec l'Equipe technique ainsi que la FFF, la LFA et la DTN, de créer un Centre de Formation dans le prolongement du second cycle du secondaire.

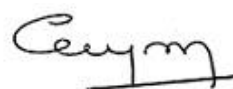
Le travail est d'ores et déjà entamé et va nécessiter l'implication de toutes les composantes sur les prochaines semaines, afin de mener à bien ce projet.

Fin de réunion à 13 h 30

Le Président, François GRENET



La Secrétaire Générale, Catherine VEYSSY



GROUPES D'OBSERVATION au 11/09/2026 - SAISON 2026/2027 (sous réserve de validation par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine)

JAF Elite	Tuteurs
GILLES - 79	BONNIN Jean-Marc
LAFAGE - 33	

JAF 1	Tuteurs
HONNINGER - 33	CHAT Philippe
MIGUELGORRY - 64	BERNARDET Didier

JAF 2	Tuteurs
BRANDELY - 19	RIDEAU Jean-Louis
DOYEN - 79	GRIZON Aurélien
FRISCIA - 19	RIDEAU Jean-Louis
PAUL - 40	STINAT Jérémy
VANCOILLIE - 86	LEGAT Pierre

JAFFE	Tuteur
MEPONTE - 16	VANDERSTICHEL Marika

Candidats JAF	Tuteurs
AIT SAID - 87	EL BEDOUI Lakhder
BOUTIN - 86	BLOT Yohan
DAHMAN - 33	BONNIN Jean-Marc
DAVID - 79	BRUNET Fabrice
HUOT NOTAT - 33	UEGEON Adrien
LE DEVEHAT - 24	CHAT Philippe

Candidates JAFFE	Tuteur
SIAD - 33	FOURNIER Romy

Candidate FFE3	Tuteur
POUBLANC - 79	BLOT Yohan

Candidate AFFE2	Tuteur
MEYER - 33	ROSSIGNOL Mélissa

Légende
Candidat FFF
Rétrogradation
Accession
Candidates N - 1
Passerelle JAR-R3 N - 1

R1 - de 30 ans
Groupe A
COUTURIER - 79
DEBARRE - 79
DUCASSE - 33
DUPAYS - 87
FLOZE - 86
GILLES - 79
HIRI - 33
JABLONSKI - 33
LAFAGE - 33
PERETTI - 33
SARDIN - 33
SARRIEAU - 79

BRUNET Fabrice - 33
CHAT Philippe - 16
NARDOU Pierre - 33

R1 + de 30 ans
Groupe 1
BISME - 33
BROSSEAU PH - 79
EL KHELOUANE - 47
FAIVRE - 33
HERGAULT - 86
LESAVRE - 33
MARI - 33
MARY - 79
MILLET - 17
PLAINCHAMP - 86
PRADES - 19
RICHE - 17
ROSELIER - 64
ROUMIER - 33

JOURDA - Arrêt fin saison

R2 + de 29 ans		
Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
ANGIBAUD - 86	AUMONT - 33	AYATE - 64
ATIA - 19	BEN MABROUK - 33	BONNEAU - 64
CHARON - 86	BENAIID - 87	BOUBNAN - 33
CHARUAU - 17	DELAFORGE - 24	COGULET - 33
CHRISTY - 23	DEMANUELLI - 24	DE SILVIO - 33
DESLIOT - 87	DEPREZ - 87	DEGNON - 64
GINGREAU J - 79	KASSI - 86	JOUVENOT - 40
HADDOU - 19	MOURET - 24	MARIE - 40
MONTEIL - 19	POTIER - 24	MARTINEZ M - 40
PORCHER - 79	RABOISSON - 33	NEBOUT - 33
RIVASSEAU - 17	SEIDNER - 33	PAIGNAC ZANCAN - 40
SCHELLEKENS - 16	VALLET - 17	RAHIMI - 33
TROUVE - 79	VESSOT - 24	

HOORNAERT (47)

DOUCET Daniel - 87	BRUNET J.-C. - 17	DOS SANTOS A - 24	FOURNEAU Thierry - 17
DUPUIS Bruno - 86	GUIGNARD Jean-Yves - 79	GRENIER Patrick - 33	LE BIVIC Yves - 33
ROCHEBILIERE Joël - 40	OVAN J-L - 23	LAMARGOT Philippe - 87	VASSEAU Laurent - 33

R2 - de 29 ans	
Groupe A	Groupe B
ANDRE - 79	BORTOLATO - 33
BUSTREAU - 79	DESCHAMPS - 16
DESSIMOULIE - 87	HIRIGOYEN - 64
DUCOULOMBIER - 79	LESCAUDRON - 40
GURSAL - 87	MIGNOT - 24
MAKBOUL - 19	SAINT PIERRE - 64
SERRET - 87	SANCHEZ - 17
TALABOT - 87	SORNET - 17
VINCELOT - 86	THORIGNAC - 33

CREMADES Eric - 17	JOUANDET Fabrice - 64
MENSOUS Maamar - 16	LEITAO Antonio - 40
SARRAUTE Romain - 33	SEGUIN Nicolas - 33

R3 - de 28 ans	
Groupe A	Groupe B
ABDOU - 16	BOUSQUET - 64
BOURDIN - 86	CELEREAU - 17
CENBER - 87	CHAHID - 33
CHABOSSEAU - 79	DELACOUR - 24
DA COSTA - 33	DERGUTI - 33
GIRAUD - 86	EL KHDRI Z - 40
GUILLEBAULT - 86	HENRI - 33
LE BASTARD - 79	HOUIS - 40
NORGIEUX - 33	MARIZ - 64
PEREZ - 79	MATHIEU - 24
PLANTET - 17	PLA T - 64
TLEMSANI - 87	POEYDEMENGÉ - 33
VERON - 16	VERGNION - 16

DEMENE (17) - PLA (64)

FOURNEAU Thierry -17	CASSAGNAU Dominique -40
MENSOUS Maamar - 16	MARCHALANT Lionel - 33
MICHEAU Anthony -17	ROCHEBILIERE Joël - 40

R3 + de 28 ans					
Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6
ABIDERRAHMANE - 86	AGNESE - 86	ASTIER - 87	AFKIR - 47	BAREA ESPANA - 47	ARANDA - 33
AUDIER - 17	CHAIGNE - 79	BELDJILALI - 87	BOUGRINI - 19	BARROUILLET - 40	BARTOLOMUCCI - 33
AZOUAGH - 17	DEMASSIEUX - 86	BOURGEOIS - 47	CALVO - 19	BISSIRIEUX - 33	BUTEZ - 64
BARRY - 79	DIALLO - 16	BRICE - 87	CHAUSSIER - 24	BODIAN - 33	DAUBA - 33
BODIN - 79	GINGREAU S - 79	DA CUNHA - 16	DELERUE - 24	CHANTAL - 33	DRAKE BROCKMAN - 64
BOUCHET - 86	GUITTON - 79	DELMAS - 19	DHEMNI - 24	DAHAN - 33	KALKAS - 33
BRAMOUILLE - 79	HEE - 86	DUCLOSSON - 87	EL ASSALI - 47	DARAN - 33	KOHLER - 64
BROSSEAU J - 79	LOUIS EUGENE - 86	EL BEDOUI - 87	GANDAIS - 24	ECH CHARRAT - 33	LANGLADE - 40
DROINEAU - 17	MAINGUENEAU - 86	GASSANT - 87	GANDOIS BADJI - 23	GODINEAU - 33	LEITE L - 40
GALLAS - 86	NKAMBA NZINGA - 86	LESSENOT - 24	GHACHI - 47	LYAZIDI - 33	MARTINEZ L - 64
GRELIER - 17	PAIN - 79	PIPIER - 87	KARAKA - 19	MARION - 33	N DIATH - 64
JAUNEAU - 17	VANWYNSBERGHE - 86	ZAPPELINI - 87	MESSAOUDENE - 19	N IKAM - 33	RIEFEL - 40
LAFOUGAT - 17				PETIT - 33	VAUQUELIN - 64

AUBOURG (86) - LANET (40) - NIERICHLO E. (24)

BOSSUET Daniel -17	CHASTANG Damien - 19	BOSSE Gilbert - 24	BATTOU Sadek - 24	BOLEAU Christophe - 40	JOUANDET Fabrice - 64
BRUNET J.-C. - 17	COLLIN Philippe - 23	DUPUIS Bruno - 86	COLLIN Philippe - 23	BOITARD Eric - 33	LANZERAY Pierre - 33
DOUCET Daniel - 87	SCHOMACKER Frank - 87	DUPUY Hervé - 19	CREMADES Eric - 17	GRENIER Patrick - 33	VASSEAU Laurent - 33

AA R1			Candidats R3
Groupe A Promo	Groupe B Non Promo	Groupe C	AMMARI - 47
AIT SAID - 87	CAMARINHA - 33	CAMONTES - 33	BACO - 86
JEANNOT - 33	DESFACHELLES - 33	COURTADIOU - 86	BIGOT - 23
MORISSON - 16	DESTRUHAUT - 40	DAUSSEING - 33	BOUSBAA - 86
	DUVAL - 86	EL HASSAK - 33	CHALUS - 33
	GRELLIER - 86	FONTENIL - 17	COUTURE - 24
	LAMONTAGNE - 17	FOUGEU - 33	DANSOT - 17
	MOGUEN - 17	LAMARE - 33	DARBON - 17
	PALLARUELO - 33	LEITE A - 40	ELBECHARI EJEHEU - 40
	ROUGIER - 17	LORANDIN - 19	ELIE - 23
	ZAIDY - 64	PALMIER - 16	FAVARD - 24
	ZIAD - 64	PAQUEREAU - 79	FEKROUN - 17
		REY - 33	GHAZOUANI - 33
		SOUDANI - 33	GIRY - 33
		TAMISIER - 33	HARDY - 33
		ZIAD - 64	LANDRY - 16

NIERICHLO I. (24)

GERBAUD Régis - 87	GERBAUD Régis - 87	BRIVOIZAC David -47
JOUANNAUD Bertrand - 33	MARCHALANT Lionel - 33	KAES Jean-YVES - 86
MASSE Pierre - 33	MASSE Pierre - 33	MORIN Emmanuel - 24

AA R2			Candidats AA R2
Groupe A	Groupe B	Groupe C	ARSLAN - 87*
ABID H - 79	BOUZIDI - 19	ABID D - 33	DA SILVA - 40*
ASRIH - 17	BRUN C. - 87	AMASMIR - 19	FOURNIER - 47
BERTHONNEAU - 17	DERDOUCHE - 87	BELLANDI - 47	LAGOVARDETTE - 64
DEVOS - 24	DESCHAMPS J - 87	BOUBAD - 47	OLIVEIRA DE SOUSA - 47
HEBERT - 17	EL GHOUIL - 19	CHAGRA - 47	REYNE - 33
KARZAZI - 16	EPAIN - 86	GICQUEAU - 24	ROCHET - 33*
MARCOMBE - 17	KECHAD - 16	GLAUNEZ - 47	SEMCZYSZYN - 79*
MARQUES - 33	LEPROUST - 86	GUIMARD - 33	TIGOULET - 24
OUFRASSI - 33	OUVRARD - 86	IGOUZOUL - 47	VEZIEEN - 79
PUTREGAI - 33	RAYMOND - 86	MANAA - 24	VIGNERON - 16
SAMARITANO - 33	RICHARD - 87	QUEDRAOGO - 33	
SOW - 33	ROUSSEAU - 86	RICHOME - 40	GAUTIER - 17

LABBEE - arrêt fin saison

BRUN (16) - FARNIER (33) - GINDRAU (17) -
THIRANT (24) - RABEAU BONHOMME (17)

AUGU Alain (85)	FAVARD Florent (86)	NICOLETTO J.-C. - 47
JOUANNAUD Bertrand - 33	GRELLIER J.M. (79)	VIVES SOLANA Karine - 64

LISTE DES OBSERVATEURS / TUTEURS - SAISON 2026/2027

PAGE 1/2

AUGU	Alain	85	SAINT CYR EN TALMONDAIS
BARCELLA	Sylvain	33	EYSINES
BARRIERE	Claude	33	LE PIAN MEDOC
BASSENE	Souleymane	47	NERAC
BATTOU	Sadek	24	SAINT PRIVAT EN PERIGORD
BERNARDET	Didier	33	MERIGNAC
BLOT	Yohann	79	THOUARS
BOILEAU	Christophe	40	TILH
BOITARD	Éric	33	GRADIGNAN
BOMIN	Jean-Marie	33	SAINT SELVE
BONNIN	Jean-Marc	17	SAINT PALAIS SUR MER
BOSSE	Gilbert	24	ANNESSE ET BEAULIEU
BOSSUET	Daniel	17	LA JARD
BOUCHET	Albert	86	POITIERS
BRIVOIZAC	David	47	SAINT NICOLAS DE LA BALERME
BRUNET	Fabrice	33	EYSINES
BRUNET	Jean-Christophe	17	MESCHERS SUR GIRONDE
CASSAGNAU	Dominique	40	SAINT PAUL LES DAX
CHALVIDAN	Christophe	24	BERGERAC
CHASTANG	Damien	19	LAMONGERIE
CHAT	Philippe	16	SIREUIL
CHEVALIER	Claude	40	MONT DE MARSAN
COLLIN	Philippe	23	FELLETIN
COPERTINO	Nicolas	17	FOURAS
CREMADES	Eric	17	DOEUIL SUR LE MIGNON
DA SILVA	José	24	SARLAT LA CANEDA
DOS SANTOS	Arnaldo	24	LE LARDIN SAINT LAZARE
DOUCET	Daniel	87	PANAZOL
DUPUIS	Bruno	86	JARDRES
DUPUY	Hervé	19	COSNAC
EI BEDOUI	Lakhdar	87	PANAZOL
FAVARD	Florent	86	CHATEAU LARCHER
FOURNEAU	Thierry	17	SAINT JULIEN DE L'ESCAP
FOURNIER	Romy	40	SOUSTONS
GERBAUD	Régis	87	SAINT GENCE
GHACHI	Rachid	47	COLAYRAC SAINT CIRQ
GRAULIERE	Pascal	24	SAINT MEDARD DE MUSSIDAN
GRELLIER	Jean-Marie	79	SAINTE VERGE
GRENIER	Patrick	33	BLANQUEFORT
GRIZON	Aurélien	17	LA VERGNE
GUIGNARD	Jean-Yves	79	PARTHENAY
JOUANDET	Fabrice	64	LESCAR
JOUANNAUD	Bertrand	33	BORDEAUX
KAES	Jean Yves	86	SAINT GEORGES LES BAILLARGEAUX
LAFARGE	Barbara	16	LES PINS
LAMARGOT	Philippe	87	ROYERES

LISTE DES OBSERVATEURS / TUTEURS - SAISON 2026/2027

PAGE 2/2

LANZERAY	Pierre	33	TOULENNE
LAROCHE	Patrick	87	LE VIGEN
LE BIVIC	Yves	33	BELIN BELIET
LEGAT	Pierre	33	SAINT MEDARD EN JALLES
LEHER	Hubert	64	CESCAU
LEITAO	Antonio	40	SANGUINET
LESCARRET	Eric	16	CHATEAUNEUF SUR CHARENTE
LIEGEON	Adrien	33	VIILENAVE D'ORNON
MARCHALANT	Lionel	33	CABARA
MASSE	Pierre	33	ARCACHON
MENSOUS	Maamar	16	ANGOULEME
MICHEAU	Anthony	17	SAINT SAUVEUR D'AUNIS
MORIN	Emmanuel	24	SAINT CREPIN ET CARLUCET
NARDOU	Pierre	33	ABZAC
NICOLETTO	Jean-Christophe	47	SAINTE BAZEILLE
NOIRAULT	Fabrice	79	LA FORET SUR SEVRE
OVAN	Jean Louis	23	NOTH
REYNAERT	Jacques	47	MIRAMONT DE GUYENNE
RIDEAU	Jean Louis	86	CHATELLERAULT
ROCHEBILIERE	Joël	40	POMAREZ
ROSSIGNOL	Mélissa	33	BORDEAUX
SARRAUTE	Romain	33	LIGNAN DE BORDEAUX
SCHOEMAECER	Franck	87	FLAVIGNAC
SCHRODER	Arnaud	33	LE TAILLAN MEDOC
SEGUIN	Nicolas	33	AMBARES ET LAGRAVE
STINAT	Jérémy	40	TARNOS
TOUPLIN	Bruno	16	ASNIERES SUR NOUERE
VANDERSTICHEL	Maïka	33	EYSINES
VASSEAU	Laurent	33	LA REOLE
VIVES SOLANA	Karine	64	LESTELLE BETHARRAM

+ Les CTRA,
+ Les Arbitres Fédéraux

RÈGLEMENT INTÉRIEUR + CIRCULAIRE

MODIFICATIONS
2026 - 2027



MODIFICATIONS RÈGLEMENT INTÉRIEUR

SAISON
2026 - 2027



MODIFICATIONS RI – SAISON 2026/2027

➤ Ordre de priorité en cas d'égalité entre arbitres au classement final

- Le classement terrain,
- La note de bonne conduite,
- Les notes globales obtenues à l'épreuve théorique,
- **Les notes obtenues lors du questionnaire,**
- Les notes obtenues lors du QCM Evalbox,
- Et enfin les notes obtenues lors du test vidéo



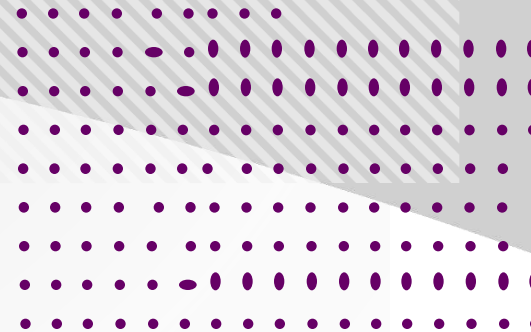
MODIFICATIONS RI – SAISON 2026/2027

➤ Renouvellement

Dossier complet (demande de licence et dossier médical) avant le 31 août de la saison concernée,

La C.R.A. préconise cependant aux arbitres de le retourner **au 15 juin** de la saison concernée afin de pouvoir disposer d'un nombre suffisant d'arbitres pour officier sur les rencontres qui débutent dès le mois de juillet,

En cas de non-renouvellement au 1^{er} septembre, sauf raison dûment justifiée par écrit, en plus de ne pas couvrir son club, **l'arbitre sera rétrogradé dans la catégorie inférieure**



MODIFICATIONS RI – SAISON 2026/2027

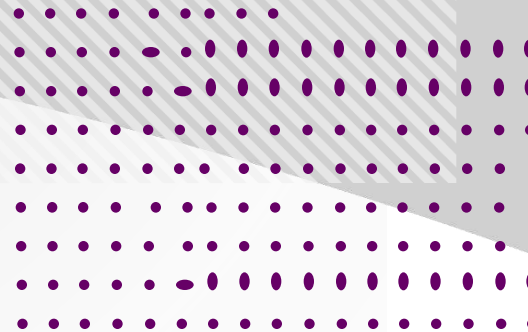
➤ Changement de fonction

Concernant le changement de fonction :

- ❖ d'arbitre assistant à arbitre,
- ❖ d'arbitre à arbitre assistant,
- ❖ d'arbitre « herbe » à arbitre Foot diversifié,

Il ne peut s'effectuer que 2 fois au cours du parcours régional de l'arbitre.

La C.R.A. se réserve la possibilité d'étudier et de régler les cas particuliers.



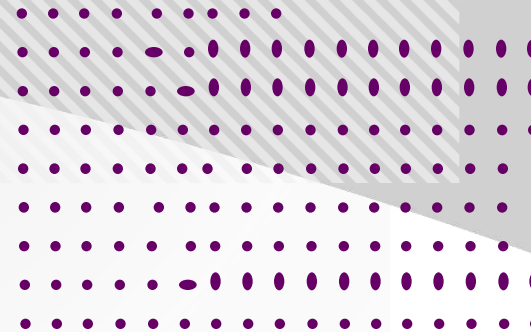
MODIFICATIONS RI – SAISON 2026/2027

➤ Jeune Arbitre Régional

La nomination JAR des arbitres en Sport Etude / Section Sportive Filière Arbitrage est du ressort du CTRA référent de la section,

Les candidats Jeunes Arbitres de la Fédération non admis à l'examen de la Fédération sont classés Arbitre Régional 2 **ou Arbitre Régional 3, dans la filière promotionnelle Fédération.**

Pour les arbitres mineurs, à leur majorité, ils seront observés pour valider la catégorie.



MODIFICATIONS RI – SAISON 2026/2027

➤ Rétrogradation de l'arbitre Régional 3

L'arbitre Régional 3 aura la possibilité d'opter pour une rétrogradation en District ou d'intégrer la filière arbitre assistant.

L'arbitre, qui intègre la filière arbitre assistant, ne pourra pas revenir au centre au niveau régional par la passerelle arbitre assistant => arbitre.



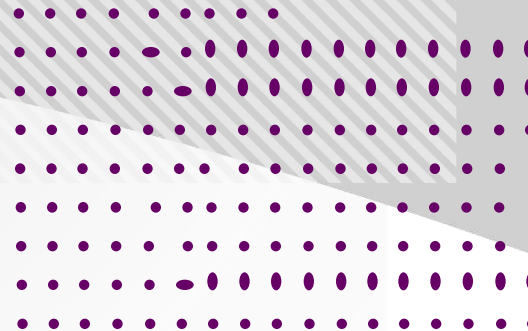
MODIFICATIONS RI – SAISON 2026/2027

➤ Obligations

a) Le Code de bonne conduite est défini dans la circulaire de la CRA et intégré dans les classements de fin de saison.

b) Les arbitres R1, R2, R3, AAR1 FFF, AAR1 et AAR2 ont l'obligation d'effectuer deux observations et/ou accompagnements désignés par leur CDA/CDPA.

Les candidats régionaux, les JAR, les arbitres arrivant en cours de saison ne sont pas concernés par cette mesure ainsi que les arbitres déjà impliqués dans des commissions de Ligue ou de District (observations et formations)



MODIFICATIONS RI – SAISON 2026/2027

➤ Blessure et maladie

Tout arbitre ne se manifestant pas auprès de la CRA pour signaler son inaptitude à arbitrer lorsqu'il est destinataire d'une désignation et/ou apportant une justification de son aptitude à arbitrer est seul responsable des éventuelles aggravations de sa situation médicale ou blessures contractées au cours du match sur lequel il est désigné.

En cas d'observation, cette dernière ne pourra pas être remise en cause.



AJOUT ARBITRES FUTSAL

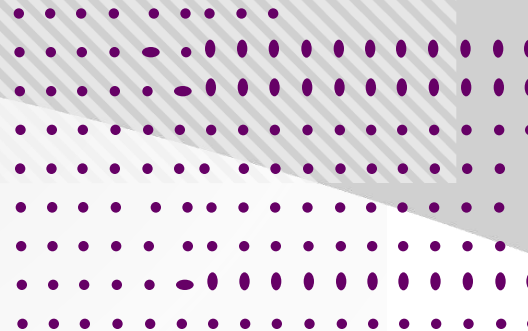
MODIFICATIONS RI – SAISON 2026/2027

➤ **D'arbitre sur « herbe » à arbitre Foot diversifié**

Tout arbitre régional “herbe” souhaitant devenir arbitre Régional “Futsal” devra notifier son choix par écrit à la CRA **avant le 30 juin.**

La saison suivante il devra satisfaire à la **FIA Futsal aménagée et aux tests physiques FUTSAL.**

Il sera ensuite **observé** sur le terrain et devra passer **les tests théoriques FUTSAL** de fin de saison.



AJOUT ARBITRES FUTSAL

MODIFICATIONS RI – SAISON 2026/2027

➤ **Nombre de candidats Futsal**

Dans le cadre du développement de l'arbitrage Futsal, **le nombre de candidats admis** au niveau régional est **déterminé en fonction des besoins** liés aux compétitions.



MODIFICATIONS CIRCULAIRE ANNUELLE

SAISON
2026 - 2027



MODIFICATIONS CIRCULAIRE ANNUELLE – SAISON 2026/2027

➤ Profil de l'observateur régional

❖ *Respecter les consignes administratives*

✓ *Rédaction du rapport d'observation (central et/ou assistant)*



MODIFICATIONS CIRCULAIRE ANNUELLE – SAISON 2026/2027

➤ Théorie

La note théorique sera prise en compte dans le classement général.

Toutefois une note < à 10 sur 20 entraînera une rétrogradation dans la catégorie inférieure.

➤ Code de bonne conduite

Non respect des obligations : - 2 points

Manque rapport disciplinaire **sous 48h** : – 1 point



MODIFICATIONS CIRCULAIRE ANNUELLE – SAISON 2026/2027

➤ Modalités de classement

Les *arbitres assistants Régional 1* seront évalués selon 3 critères :

- ❖ *Terrain (selon le groupe d'affectation),*
- ❖ *Théorie (total des notes de la saison ramenée sur 20 points),*
- ❖ *Code de bonne conduite (capital de départ de 10 points)*



MODIFICATIONS CIRCULAIRE ANNUELLE – SAISON 2026/2027

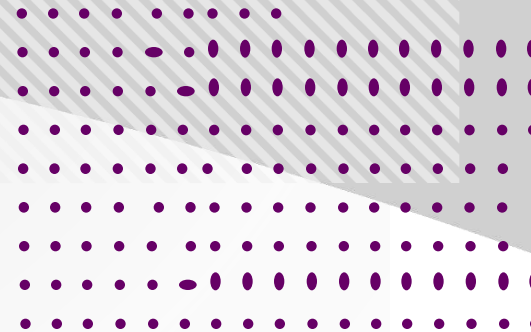
➤ Critères d'affectation AAR1 FFF

- Les arbitres assistants « Régional 1 » FFF sont répartis en deux filières : « promotionnel » et « non promotionnel »,
- Pour les promotionnels, à l'issue de ces affectations, la CRA sélectionne le(s) candidat(s) AF3 parmi les arbitres classés dans le groupe A,

➤ Critères d'affectation AAR2

Ils seront observés par :

deux observateurs spécifiques
et un observateur central.



MODIFICATIONS CIRCULAIRE ANNUELLE – SAISON 2026/2027

➤ Critères d'affectation Jeunes Arbitres Régionaux

L'observateur JAR :

- ❖ transmet le rapport d'observation sans aucune note chiffrée,
- ❖ **complète dans la semaine un formulaire spécifique, transmis par la C.R.A., qui permet de positionner le jeune arbitre dans l'un des groupes de classement définis ci-après correspondant à son niveau de développement et à son potentiel d'évolution.**



MODIFICATIONS CIRCULAIRE ANNUELLE – SAISON 2026/2027

➤ Critères d'affectation Jeunes Arbitres Régionaux

❖ JAR Elite

- **Promotionnels : Potentiel candidat JAF à N** (observations CRA + observation vidéo inopinée par le CTRA référent de la catégorie).
- **Non Promotionnels : Potentiel passerelle accélérée vers le titre d'arbitre régional 2 seniors**

Pour les promotionnels, si possibilité, play-off avec observation complémentaire pour déterminer les candidats JAF N.

Un JAR Elite peut, à sa demande, quitter cette filière après échanges avec la C.R.A.

MODIFICATIONS CIRCULAIRE ANNUELLE – SAISON 2026/2027

➤ Critères d'affectation Jeunes Arbitres Régionaux

❖ JAR Perfectionnement

JAR inscrit dans une démarche de progression et de développement au niveau régional.
Il peut intégrer la filière JAR Élite en cours de saison dès lors qu'il est positionné au minimum dans un Groupe A, sous réserve de la validation de la CRA.



MODIFICATIONS CIRCULAIRE ANNUELLE – SAISON 2026/2027

➤ Critères d'affectation Jeunes Arbitres Régionaux

Groupes de positionnement des JAR Perfectionnement

- ❖ Groupe A – Potentiel JAR Elite ou passerelle accélérée R2 seniors
- ❖ Groupe B – Potentiel à suivre (*JAR Elite N+1*)
- ❖ Groupe C – Développement Régional
- ❖ Groupe D – Accompagnement Renforcé



MODIFICATIONS CIRCULAIRE ANNUELLE – SAISON 2026/2027

- Candidats Arbitres Régionaux (R3, AAR2, JAR, Futsal) à minima une observation
- ❖ À minima bonne prestation => nomination arbitre régional,
- ❖ Prestation convenable => seconde observation :
Bonne prestation => nomination arbitre régional,
Prestation convenable ou insuffisante => remis à disposition de son District,
- ❖ Prestation insuffisante => remis à disposition de son District.



MODIFICATIONS CIRCULAIRE ANNUELLE – SAISON 2026/2027

➤ Annexes notes de match

R1 Féminine, Candidat R3, Candidat JAR, Arbitre Assistant et Candidat Arbitre Assistant

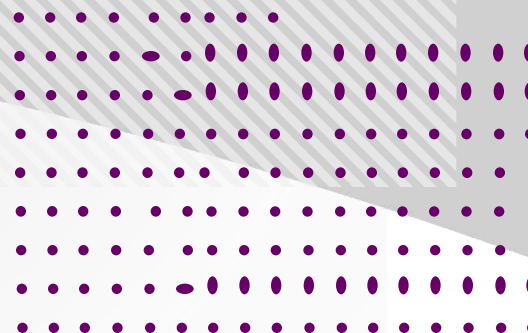
❖ 7,50 à 9,50 : prestation insuffisante

❖ 10 à 12 : prestation convenable

❖ 12,50 à 14,50 : bonne prestation

❖ 15 à 17 : très bonne prestation

❖ > à 17 : très fort potentiel
=> rapport complémentaire



MODIFICATIONS CIRCULAIRE ANNUELLE – SAISON 2026/2027

➤ Dispositions générales candidatures R3, AAR2, Futsal ou Beach Soccer

Candidat arbitre régional 3 :

- ❖ avoir été nommé **lors du dépôt de dossier de candidature dans la catégorie District 1 depuis au moins une saison** sans indisponibilité répétée,
- ❖ avoir **dirigé** au moins **5** matchs en **District 1** au 31 mars de la saison en cours.



MODIFICATIONS CIRCULAIRE ANNUELLE – SAISON 2026/2027

➤ Dispositions générales candidatures R3, AAR2, Futsal ou Beach Soccer

Candidat arbitre assistant régional 2 :

- ❖ avoir été nommé **lors du dépôt de dossier de candidature dans la catégorie** arbitre ou arbitre assistant de District 1 sans indisponibilité répétée,
- ❖ avoir **dirigé** en tant qu'arbitre assistant au moins 5 matchs en **Régional 3** au 31 mars de la saison en cours.



AJOUT ARBITRES FUTSAL

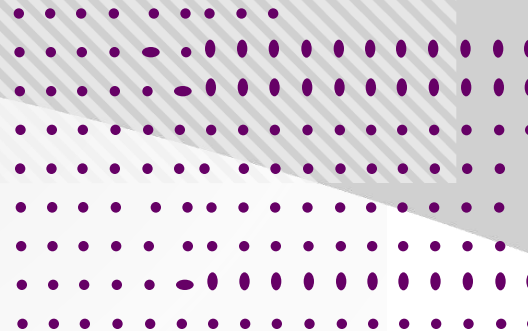
MODIFICATIONS CIRCULAIRE ANNUELLE – SAISON 2026/2027

➤ **Tests physiques**

Tests physiques **spécifiques Futsal - en phase de test** sur la saison 2026/2027 avec une **application stricte au 1er juillet 2027**

➤ **Observations**

Si les arbitres **ne peuvent pas être observés** au cours de la saison, ceux ayant **échoué au test physique** et/ou **n'ayant pas eu 10 de moyenne à la théorie** seront **rétrogradés** dans la catégorie inférieure.



AJOUT ARBITRES FUTSAL

MODIFICATIONS CIRCULAIRE ANNUELLE – SAISON 2026/2027

➤ **Candidature Futsal**

Pour faire acte de candidature, l'arbitre doit :

- ❖ avoir été nommé lors du dépôt de dossier de candidature dans la catégorie **District 1 Futsal** depuis au moins une saison sans indisponibilité répétée,
- ❖ avoir officié, sur la saison en cours, sur un minimum de **5 matchs en District 1 Futsal ou à défaut** en cas d'absence de championnat départemental futsal dans son département **sur des compétitions équivalentes en coupe** (Coupe de France Futsal, coupe régionale futsal) au 31 mars de la saison en cours





SUBVENTIONS FMS 2025/2026



Nombre Total de sections	78
Nombre de sections Collèges	48
<i>Nombre de section Collège Garçons</i>	37
<i>Nombre de section Collège Filles</i>	11
Nombre de sections Lycées	30
<i>Nombre de section Lycée Garçons</i>	17
<i>Nombre de section Lycée Filles</i>	13
Nombre de section arbitrage	3
Nombre de section Jean Leroy	2
Nombre de section Marilou Duringer	3
<i>Nombre total de joueurs</i>	1883
<i>Nombre total de joueuses</i>	525
Total joueurs/joueuses	2408

Dotation FFF 2025-2026 à répartir (convention d'objectifs)

Montant dotation FFF :			85 000 €
	Nombre	Montant	Total
Frais de gestion LFNA (150€ par section + 2000€)	78	150 €	13 700 €
Filière arbitrage	3	3 000 €	9 000 €
Sections Jean Leroy	2	1 000 €	2 000 €
Sections Marilou DURINGER	3	500 €	1 500 €
Total restant pour les sections :			58 800 €

Montant attribué par licenciés : 24,4 €

SCHEMAS REGIONAL 2025-2026

	Nombre	Montant	Total
Collèges Elite Garçons et Filles (dont 2 doublons)	16	1 000 €	13 000 €
Lycées Elite Garçons et Filles (dont 2 doublons)	18	1 400 €	22 400 €
Frais de déplacements inter-académiques	3	500 €	1 500 €
Dotation LFNA :			36 900 €

*** En dessous de 15 joueurs, pas de subventions** (sauf pour les sections féminines et Futsal)



FMS - PROPOSITIONS AIDES FINANCIERES 2025/2026
SECTIONS SPORTIVES



Nom de l'établissement	Ville	Reconnu sport étude	G/F	Nombre de Joueurs	Nombre de Joueuses	Section finançable	ELITE/ANIM	Jean Leroy	Section arbitrage	Subvention FFF Licences	Subvention FFF Structures	Subvention LFNA	TOTAL	Remarques
CHARENTE														
LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE VALOIS	ANGOULEME	Oui	F		30	oui	ELITE	-	-	733 €	-	1 400 €	2 133 €	
LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE VALOIS	ANGOULEME	Non	G	35		oui	ELITE	-	-	855 €	-	1 400 €	2 255 €	
LYCÉE GEN ET TECH AGRICOLE ROC FLEURI	RUFFEC	Non	G	29	8	oui	ANIMATION	-	-	903 €	-	-	903 €	
COLLÈGE MARGUERITE DE VALOIS	ANGOULEME	Non	G	36		oui	ELITE	-	-	879 €	-	1 000 €	1 879 €	

CHARENTE-MARITIME														
LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE BERNARD PALISSY	SAINTES	Non	G	31		oui	ELITE	-	-	757 €	-	1 400 €	2 157 €	
LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE BERNARD PALISSY	SAINTES	Non	F		14	oui	ELITE	-	-	342 €	-	1 400 €	1 742 €	
COLLÈGE PRIVÉ FÉNELON NOTRE-DAME	LA ROCHELLE 1	Non	G	17	1	oui	ELITE	-	-	440 €	-	500 €	940 €	Doublon
COLLEGE PIERRE MENDES France	LA ROCHELLE 1	Non	G	18	7	oui	ANIMATION	-	-	610 €	-	-	610 €	
COLLÈGE RENÉ CAILLIÉ	SAINTES	Non	G	42		oui	ELITE	-	-	1 026 €	-	500 €	1 526 €	Doublon
COLLÈGE RENÉ CAILLIÉ	SAINTES	Non	F		12	oui	ELITE	MARILOU	-	293 €	500 €	1 000 €	1 793 €	
COLLÈGE MARC CHAGALL	DOMPIERRE SUR MER	Non	G	37	1	oui	ANIMATION	-	-	928 €	-	-	928 €	
COLLÈGE FRANÇOISE DOLTO	LA JARRIE	Non	G	26	8	oui	ANIMATION	-	-	830 €	-	-	830 €	
COLLÈGE JULES FERRY	GEMOZAC	Non	G	16	3	oui	ANIMATION	-	-	464 €	-	-	464 €	
COLLÈGE ANDRÉ DULIN	AIGREFEUILLE D AUNIS	Non	G	23	2	oui	ANIMATION	-	-	610 €	-	-	610 €	
COLLÈGE JEAN HAY	MARENNES	Non	G	30	2	oui	ANIMATION	-	-	781 €	-	-	781 €	
COLLÈGE GEORGES TEXIER	ST JEAN D ANGELY	Non	G	29	1	oui	ANIMATION	-	-	733 €	-	-	733 €	
COLLÈGE PRIVÉ NOTRE-DAME DE NAZARETH	COZES	Non	G	11	1	non	ANIMATION	-	-	0 €	-	-	0 €	Moins de 15 licenciés

CORREZE														
CAMPUS du VEGETAL du Pays de Brive (LYCÉE)	VOUTEZAC	Non	G	61		oui	ANIMATION	-	-	1 490 €	-	-	1 490 €	
CAMPUS du VEGETAL du Pays de Brive (LYCÉE)	VOUTEZAC	Non	F		7	oui	ANIMATION	-	-	171 €	-	-	171 €	
LYCÉE MARGUERITE BAHUET	BRIVE-LA-GAILLARDE	Non	G	30		oui	ANIMATION	-	-	733 €	-	-	733 €	
LYCÉE MARGUERITE BAHUET	BRIVE-LA-GAILLARDE	Non	F		14	oui	ANIMATION	-	-	342 €	-	-	342 €	
COLLÈGE - M.M. FAUCHER	ALLASSAC	Oui	F		15	oui	ELITE	MARILOU	-	366 €	500 €	-	866 €	
COLLÈGE M.M. FAUCHER	ALLASSAC	Non	G	38		oui	ANIMATION	-	-	928 €	-	-	928 €	

CREUSE														
LYCÉE POLYVALENT JEAN FAVARD	GUERET	Non	G	28	5	oui	ELITE	-	-	806 €	-	1 400 €	2 206 €	
COLLÈGE JULES MAROUZEAU	GUERET	Oui	G	52		oui	ELITE	-	-	1 270 €	-	1 000 €	2 270 €	
COLLÈGE JULES MAROUZEAU	GUERET	Oui	F		15	oui	ELITE	-	-	366 €	-	1 000 €	1 366 €	
COLLÈGE OCTAVE GACHON	PARSAC	Non	F		4	oui	ANIMATION	-	-	98 €	-	-	98 €	

DORDOGNE														
LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE PRIVÉ SAINT JOSEPH	PERIGUEUX	Non	G	48		oui	ELITE	-	-	1 172 €	-	1 400 €	2 572 €	
LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE PRIVÉ SAINT JOSEPH	PERIGUEUX	Non	F		20	oui	ANIMATION	-	-	488 €	-	-	488 €	
COLLÈGE PRIVÉ SAINTE MARTHE - SAINT FRONT	BERGERAC	Non	G	41	5	oui	ELITE	-	-	1 123 €	-	1 000 €	2 123 €	
COLLÈGE SUZANNE LACORE	THENON	Non	G	33	5	oui	ANIMATION	-	-	928 €	-	-	928 €	
COLLÈGE ARNAULT DE MAREUIL	MAREUIL	Non	G	13	9	oui	ANIMATION	-	-	537 €	-	-	537 €	
COLLÈGE ARNAUT DANIEL	RIBERAC	Non	G	25	7	oui	ANIMATION	-	-	781 €	-	-	781 €	

GIRONDE														
LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE FERNAND DAGUIN	MERIGNAC	Oui	G	26		oui	ELITE	Jean Leroy	Arbitrage	635 €	1 000 €	1 400 €	3 035 €	Intervenante filière arbitrage prise en charge LFNA
LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE FERNAND DAGUIN	MERIGNAC	Oui	F		16	oui	ELITE	-	-	391 €	-	1 400 €	1 791 €	
COLLEGE JEAN JAURES	CENON	Non	G	36	7	oui	ANIMATION	-	-	1 050 €	-	-	1 050 €	
COLLÈGE ELIE FAURE	STE FOY LA GRANDE	Non	G	25	1	oui	ANIMATION	-	-	635 €	-	-	635 €	
COLLEGE MARGUERITE DURAS	LIBOURNE	Non	G	39	2	oui	ANIMATION	-	-	1 001 €	-	-	1 001 €	
COLLÈGE GEORGES BRASSENS	PODENSAC	Non	G	23	4	oui	ANIMATION	-	-	659 €	-	-	659 €	
COLLÈGE ALIÉNOR D'AQUITAINE	BORDEAUX	Non	G	25	2	oui	ANIMATION	-	-	659 €	-	-	659 €	
COLLÈGE JEAN COCTEAU DE LÈGE CAP FERRET	LEGE CAP FERRET	Non	G	39		oui	ANIMATION	-	-	952 €	-	-	952 €	
COLLÈGE JEAN COCTEAU DE LÈGE CAP FERRET	LEGE CAP FERRET	Non	F		19	oui	ANIMATION	-	-	464 €	-	-	464 €	

LANDES														
LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DESPIAU	MONT DE MARSAN	Non	G	12	4	oui	ELITE	-	-	391 €	-	1 400 €	1 791 €	
COLLÈGE VICTOR DURUY	MONT DE MARSAN	Non	G	13	4	oui	ANIMATION	-	-	415 €	-	-	415 €	A l'arrêt en 26-27
COLLÈGE PRIVÉ SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE	DAX	Non	G	15	3	oui	ELITE	-	-	440 €	-	1 000 €	1 440 €	Passage d'animation en Elite
COLLEGE DANIELLE MITTERRAND	ST PAUL LES DAX	Non	G	19	1	oui	ANIMATION	-	-	488 €	-	-	488 €	
COLLÈGE JEAN ROSTAND	CAPBRETON	Non	G	28	11	oui	ANIMATION	-	-	952 €	-	-	952 €	

LOT ET GARONNE														
LYCÉE POLYVALENT VAL DE GARONNE	MARMANDE	Non	G	51		oui	ELITE	-	-	1 245 €	-	1 400 €	2 645 €	
LYCÉE POLYVALENT VAL DE GARONNE	MARMANDE	Non	F		21	oui	ANIMATION	-	-	513 €	-	-	513 €	
COLLÈGE DIDIER LAMOULIE	MIRAMONT DE GUYENNE	Oui	G	43		oui	ELITE	-	-	1 050 €	-	1 000 €	2 050 €	
COLLÈGE DIDIER LAMOULIE	MIRAMONT DE GUYENNE	Oui	F		19	oui	ELITE	Marilou	-	464 €	500 €	1 000 €	1 964 €	
COLLÈGE JEAN MONNET	FUMEL	Non	G	17	1	oui	ANIMATION	-	-	440 €	-	-	440 €	

PYRENNEES ATLANTIQUES														
LYCÉE GÉNÉRAL ALBERT CAMUS LYCÉE DES MÉTIERS	MOURENX	Oui	G	43		oui	ELITE	-	-	1 050 €	-	700 €	1 750 €	Doublon
LYCÉE GÉNÉRAL ALBERT CAMUS LYCÉE DES MÉTIERS	MOURENX	Oui	F		8	oui	ELITE	-	-	195 €	-	700 €	895 €	Passage d'animation en Elite - Doublon
LYCÉE PROFESSIONNEL LOUIS DE FOIX	BAYONNE	Non	F		12	oui	ELITE	-	-	293 €	-	700 €	993 €	Passage d'animation en Elite - Doublon
LYCÉE PROFESSIONNEL LOUIS DE FOIX	BAYONNE	Non	G	33		oui	ELITE	-	-	806 €	-	700 €	1 506 €	Passage d'animation en Elite - Doublon
COLLEGE CORISANDE D'ANDOINS	ARTHEZ DE BEARN	Non	G	14	2	oui	ANIMATION FUTSAL	-	-	391 €	-	-	391 €	
COLLÈGE JEAN MOULIN	ARTIX	Non	G	4	1	non	ANIMATION	-	-	0 €	-	-	0 €	Moins de 15 licenciés
COLLÈGE JEAN ROSTAND	BIARRITZ	Non	G	29	3	oui	ANIMATION	-	-	781 €	-	-	781 €	
COLLEGE ATURRI	ST PIERRE D IRUBE	Non	G	25		oui	ANIMATION	-	-	610 €	-	-	610 €	
COLLÈGE PRIVÉ SAINT FRANÇOIS XAVIER	USTARITZ	Non	G	25	10	oui	ANIMATION	-	-	855 €	-	-	855 €	
COLLÈGE DES CORDELIERS	OLORON STE MARIE	Non	F		12	oui	ANIMATION	-	-	293 €	-	-	293 €	
COLLÈGE PRIVÉ URSUYA	HASPARREN	Non	G	19	1	oui	ANIMATION	-	-	488 €	-	-	488 €	
COLLÈGE DANIEL ARGOTE-BERGERAU	ORTHEZ	Non	G	27	2	oui	ANIMATION	-	-	708 €	-	-	708 €	
COLLÈGE LES LAVANDIÈRES	BIZANOS	Non	G	21	2	oui	ELITE	-	-	562 €	-	1 000 €	1 562 €	Passage d'animation en Elite
COLLÈGE DU VIC BILH	LEMBEYE	Non	G	28	5	oui	ANIMATION	-	-	806 €	-	-	806 €	
COLLÈGE PRIVÉ LARGENTÉ	BAYONNE	Non	G	30	2	oui	ANIMATION FUTSAL	-	-	781 €	-	-	781 €	
COLLÈGE PRIVÉ SAINTE URSULE	PAU	Non	F		5	oui	ANIMATION	-	-	122 €	-	-	122 €	Moins de 15 licenciés
COLLÈGE PRIVÉ ETCHECOPAR	ST PALAIS	Non	G	10		non	ANIMATION	-	-	0 €	-	-	0 €	
COLLEGE PIERRE BOURDIEU	MOURENX	Non	G	42		oui	ANIMATION	-	-	1 026 €	-	-	1 026 €	
COLLÈGE ENDARRA	ANGLET	Non	G	23	5	oui	ANIMATION	-	-	684 €	-	-	684 €	

Nom de l'établissement	Ville	Reconnu sport étude	G/F	Nombre de joueurs	Nombre de joueuses	Section finançable	ELITE/ANIM	Jean Leroy	Section arbitrage	Subvention FFF Licences	Subvention FFF Structures	Subvention LFNA	TOTAL	Remarques
DEUX-SEVRES														
LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE VENISE VERTE	NIORT	Non	G	20		oui	ELITE	Jean Leroy	Arbitrage	488 €	4 000 €	1 400 €	5 888 €	
LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE VENISE VERTE	NIORT	Non	F		31	oui	ANIMATION	-	-	757 €	-	-	757 €	
LYCÉE PRIVEE ST CHARLES	THOUARS	Non	G	16	10	oui	ANIMATION	-	-	635 €	-	-	635 €	
LYCÉE LEGTA	BRESSUIRE	Non	G	38		oui	ANIMATION	-	-	928 €	-	-	928 €	
LYCÉE MAURICE GENEVOIX	BRESSUIRE	Non	F		22	oui	ANIMATION	-	-	537 €	-	-	537 €	
COLLÈGE FONTANES	NIORT	Oui	G	35	1	oui	ELITE	-	-	879 €	-	1 000 €	1 879 €	
COLLÈGE PHILIPPE DE COMMYNES	NIORT	Non	F		21	oui	ANIMATION	-	-	513 €	-	-	513 €	
COLLÈGE PRIVÉ SAINT CHARLES	THOUARS	Non	G	32	7	oui	ANIMATION	-	-	952 €	-	-	952 €	
VIENNE														
LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE Edouard Branly	CHATELLERAULT	Non	G	45		oui	ELITE	-	-	1 099 €	-	1 400 €	2 499 €	
LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE Edouard Branly	CHATELLERAULT	Non	F		8	oui	ANIMATION	-	-	195 €	-	-	195 €	
COLLÈGE GEORGE SAND	CHATELLERAULT	Non	G	35		oui	ELITE	-	-	855 €	-	1 000 €	1 855 €	
COLLÈGE GEORGE SAND	CHATELLERAULT	Non	F		6	oui	ANIMATION	-	-	147 €	-	-	147 €	
COLLÈGE PIERRE DE RONSARD	POITIERS	Non	F		18	oui	ANIMATION	-	-	440 €	-	-	440 €	
COLLÈGE JULES VERNE	BUXEROLLES	Non	G	46		oui	ANIMATION	-	-	1 123 €	-	-	1 123 €	
HAUTE-VIENNE														
LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE RAOUL DAUTRY	LIMOGES	oui	G	35		oui	ELITE	-	Arbitrage	855 €	3 000 €	1 400 €	5 255 €	
LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE RAOUL DAUTRY	LIMOGES	oui	F		17	oui	ELITE	-	-	415 €	-	1 400 €	1 815 €	
COLLÈGE ANDRÉ MAUROIS	LIMOGES	oui	G	33	1	oui	ELITE	-	-	830 €	-	500 €	1 330 €	Doublon
COLLÈGE ANATOLE FRANCE	LIMOGES	Non	G	40	4	oui	ELITE	-	-	1 074 €	-	500 €	1 574 €	Doublon

31/08/2026

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2026/2027

Janvier 2027

CHAMPIONNAT U13 LIGUE
50 EQUIPES (5 x 10)

Via U13 District

50



Septembre 2027

CHAMPIONNAT U14 LIGUE
70 EQUIPES en 7 poules de 10

Via U13 Ligue

50

Via U13 District
2^{de} phase

20

1/ Organisation Générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ce championnat.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à cette compétition, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participent à ce championnat à partir de Janvier 2027, les 50 équipes ventilées selon le tableau de répartition annoncé ci-dessous.

Cette compétition se déroule par matches « aller » à partir du mois de Janvier avec 5 poules de 10 clubs.

Peuvent participer à ce critérium U13 :

- les joueuses de catégorie d'âge U14F,
- les joueuses et joueurs de catégorie d'âge U13F et U13
- les joueuses et joueurs de catégorie d'âge U12F et U12
- les joueurs de catégorie d'âge U11 (maximum 3). Ces derniers doivent remplir les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F. pour participer aux rencontres

En cas de non-respect de cette obligation, le club fautif aura match perdu par pénalité dans les conditions de l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

2/ Accessions – Rétrogradations

Accession des équipes U13 au championnat U14 Ligue

Accéderont directement et sous réserve d'engagements validés au niveau U14 LIGUE les équipes suivantes :

- les 50 équipes issues du championnat U13 LIGUE
- les 20 équipes issues du championnat U13 DISTRICT 2nde phase niveau 1 réparties selon le tableau ci-dessous.

L'un des pré requis pour participer à la phase U13 LIGUE est la participation obligatoire de l'éducateur diplômé en charge de l'équipe U13 accédante à ce niveau, à une réunion organisée par l'ETR entre les deux phases (09 Janvier 2027). A défaut de cette participation, une amende financière de 500€ sera débitée sur le compte du club, sauf motifs impérieux.

Le dernier pré requis est l'obligation de diplôme (minimum CFI U10/U13) pour l'éducateur désigné.

REPARTITION PAR DISTRICT - ACCESSION U13 LIGUE

District	Licenciés U11-U12	Coefficient	Nbe d'équipes (50 à mi saison)
16	962	2,94	3
17	1561	4,77	5
19	629	1,92	2
23	260	0,79	1
24	946	2,89	3
33	4687	14,33	14
40	1080	3,30	3
47	877	2,68	3
64	1954	5,97	6
79	1189	3,63	3
86	1235	3,78	4
87	976	2,98	3

REPARTITION PAR DISTRICT - ACCESSION U14 LIGUE

District	Licenciés U12-U13	Coefficient	Nbe d'équipes (20 en fin de saison)
16	971	1,23	1
17	1529	1,93	2
19	580	0,73	1
23	250	0,32	1
24	944	1,19	1
33	4537	5,73	6
40	1002	1,26	1
47	918	1,16	1
64	1824	2,30	2
79	1172	1,48	1
86	1179	1,49	2
87	943	1,19	1

3/ Calendrier et Heure des matches

- Horaire officiel : 15h00
- Lever de rideau : 13H00

4/ Ballons :

- Taille 4

5/ Dispositions particulières

- Remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. L.F.N.A.

- Terrain

- Le terrain doit correspondre à un demi- terrain de football à 11 réalisé dans les conditions prévues à l'annexe 1-2 du Règlement des Terrains et Installations sportives.
- la surface de réparation est de 26 mètres de large (10 mètres de part et d'autre des poteaux de buts) sur 13 mètres dans le sens longitudinal du terrain.

-
- Nombre de joueurs (ses)

- une équipe se compose de huit (8) joueurs (ses) et de quatre (4) remplaçants(es)
- une équipe présentant moins de 7 joueurs (ses) sera déclarée battue par forfait si le fait est constaté avant le début de la rencontre OU déclarée battue par pénalité si le fait survient en cours de partie.

-
- Lois du jeu

Les dispositions des lois du jeu du football à 8 s'appliquent à cette compétition en particulier les règles du hors-jeu (à partir du milieu de terrain).

- Défi jonglerie

Une épreuve de jonglerie sera mise en place avant chaque rencontre.

Les modalités d'organisation seront détaillées lors de la réunion du 09 Janvier 2027

- Durée des matches

- 2 mi-temps de 35 minutes

- une pause « coaching » de 2 minutes à la 17^{ème} minute de chaque période doit être observée.

Nota : la participation au championnat U13 Critérium Régional n'est autorisée que pour une seule équipe par club.

Important : il est permis de passer sur une pratique foot à 11 à partir de la journée 5 et après accord mutuel des deux clubs et un délai de prévenance raisonnable (7 jours max.).

En l'absence de cet accord formalisé par les deux clubs à l'instance organisatrice, la pratique du FOOT à 8 restera appliquée.

La pratique FOOT à 11 entraîne une modification réglementaire sur le terrain qui correspondra aux dimensions de la pratique à 11 mais également la composition d'équipes à 11 joueurs et 3 remplaçants et l'application d'un match perdu par forfait en cas de présentation d'une équipe à moins de 8 joueurs, ou par pénalité si le fait survient en cours de partie.



31/08/2026

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2026/2027

Septembre 2026

CHAMPIONNAT U14 LIGUE 70 EQUIPES en 7 poules de 10	Via U13 Ligue	50
CHAMPIONNAT U14 LIGUE 70 EQUIPES en 7 poules de 10	Via U13 District Niveau 1	20



Janvier 2027

CHAMPIONNAT U14 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Via U14 Ligue	30
CHAMPIONNAT U14 R2 40 EQUIPES (4 x 10)	Via U14 Ligue	40



Fin de saison 2026-2027

CHAMPIONNAT U14 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U15 R1	20
CHAMPIONNAT U14 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U15 R2	10
CHAMPIONNAT U14 R2 40 EQUIPES (4 x 10)	Accèdent en U15 R1	4
CHAMPIONNAT U14 R2 40 EQUIPES (4 x 10)	Accèdent en U15 R2	26
CHAMPIONNAT U14 R2 40 EQUIPES (4 x 10)	Descendent en U15 District	10

1/ Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participant à ce championnat en 1ère phase :

Les 70 équipes régulièrement qualifiées sur la saison précédente via les U13 Ligue et les U13 District 2nde phase niveau 1 à engagement libre.

Participant à ces championnats en 2nde phase :

- U14 R1 : 30 équipes réparties en 3 poules de 10 équipes avec matchs « aller ».
- U14 R2 : 40 équipes réparties en 4 poules de 10 équipes avec matchs « aller ».

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U14 R1 ou U14 R2 ne peut pas la saison suivante, accéder au championnat U15 R1 ou R2.

Peuvent participer à ces championnats :

- Les joueurs de la catégorie d'âge U14
- Les joueurs de la catégorie d'âge U13 (sans restriction de nombre)
- 3 joueurs U12 remplissant les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF
- Les joueuses des catégories d'âge U14F et U15F

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

2/ Accessions - Rétrogradations

Le tableau présenté ci-dessus détermine les principes d'accessions et de rétrogradations à l'issue de la saison 2026/2027

- Accession des équipes U14 Ligue (1^{ère} phase) en U14 R1 (2nde phase)

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de chacune des 7 poules, ainsi que les 2 meilleures équipes classées 5^{ème} des 7 poules pour atteindre le nombre de 30 équipes accéderont au niveau U14 R1 en 2nde phase.

Les dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, sur le départage, sera appliqué en toutes circonstances pour atteindre ce nombre de 30 équipes ou éventuellement procéder à des repêchages en cas de vacances. Ces dispositions ne pourront s'appliquer avec les derniers de chaque poule qui seront reversés automatiquement au niveau U14 R2 (2nde phase).

- Accession des équipes U14 Ligue (1^{ère} phase) en U14 R2 (2nde phase)

Les équipes non qualifiées au regard des conditions émises au paragraphe précédent composeront le niveau U14 R2.

- Accession des équipes U14 R1 en U15 R1

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 6^{ème} place (inclusive) de chacune des 3 poules du championnat régional U14 R1 ainsi que les deux meilleurs 7^{èmes} de ces 3 poules, accéderont au championnat régional U15 R1.

En cas de vacance, il est fait appel au 3^{ème} meilleur 7^{ème} puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants 8^{èmes} en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui accéderont de facto au niveau U15 R2.

- **Accession des équipes U14 R1 en U15 R2**

L'équipe classée plus mauvaise 7^{ème} et celles classées de la 8^{ème} à la 10^{ème} place de chacune des 3 poules du championnat régional U14 R1, accéderont au championnat régional U15 R2, sauf règles de repêchage énoncées dans le précédent paragraphe.

- **Accession des équipes U14 R2 en U15 R1**

Les équipes classées de la 1^{ère} de chacune des 4 poules accéderont au niveau U15 R1.

En cas de vacance, il est fait appel au meilleur 2^{ème} puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants 2^{èmes} en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine

- **Accession des équipes U14 R2 en U15 R2**

Les équipes classées de la 2^{ème} place à la 7^{ème} place puis les 2 meilleures équipes classées 8^{ème} des 4 poules U14 R2 pour atteindre le nombre de 26 équipes accéderont au niveau U15 R2, sauf règles de repêchage énoncées dans le précédent paragraphe. Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui rétrograderont de facto au niveau U15 District.

- **Rétrogradation des équipes U14 R2 en U15 District**

Les équipes non classées dans les positions énoncées dans les deux précédents paragraphes seront rétrogradés au niveau U15 District.

3/ **Calendriers et Heures des matches**

- Horaire officiel : 15h00
- Lever de rideau : 13H00

4/ **Encadrement et Banc de touche**

Se reporter à l'article 7 des RG de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine

5/ **Ballon**

Le ballon est de taille 5.

6/ **Temps de jeu**

80 minutes (2 fois 40 minutes).

7/ **Dispositions particulières**

a) **Remplacement des joueurs**

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la L.F.N.A.

b) **Exclusion temporaire**

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la L.F.N.A.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats U14 R1 et R2.



31/08/2026

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2026/2027

Septembre 2026

CHAMPIONNAT U15 R1 24 EQUIPES (2 x 12)	Via U14 R1 et R2	24
CHAMPIONNAT U15 R2 36 EQUIPES (3 x 12)	Via U14 R1 et R2	36



Fin de saison 2026-2027

CHAMPIONNAT U15 R1 24 EQUIPES (2 x 12)	Accèdent en U16 R1	20
CHAMPIONNAT U15 R1 24 EQUIPES (2 x 12)	Accèdent en U16 R2	4
CHAMPIONNAT U15 R2 36 EQUIPES (3 x 12)	Accèdent en U16 R1	4
CHAMPIONNAT U15 R2 36 EQUIPES (3 x 12)	Accèdent en U16 R2	19
CHAMPIONNAT U15 R2 36 EQUIPES (3 x 12)	Rétrogradent en U17 District	13
CHAMPIONNATS U15 DISTRICT ou INTERDISTRICT	Accèdent en U16 R2	13

1/ Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participant à ces championnats :

- U15 R1 : 24 équipes réparties en 2 poules de 12 équipes avec matchs aller-retour.
- U15 R2 : 36 équipes réparties en 3 poules de 12 équipes avec matchs aller-retour.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U15 R1 ou U15 R2 ne peut pas la saison suivante, accéder au championnat U16 R1 ou R2.

Peuvent participer à ces championnats :

- les joueurs et joueuses de catégorie d'âge U15, U15F et U16F
- les joueurs de catégorie d'âge U14 et U14 F
- les joueurs de catégorie d'âge U13 (maximum 3) selon les conditions prévues à l'article 73.1 des RG de la FFF

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

2/ Accessions - Rétrogradations

Le tableau présenté ci-dessus détermine les principes d'accessions et de rétrogradations à l'issue de la saison 2026/2027 :

- Accession des équipes U15 R1 en U16 R1

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 10^{ème} place des 2 poules du championnat régional U15 R1 accéderont au championnat régional U16 R1. En cas de vacance, il est fait appel au meilleur 11^{ème} des deux poules.

Les derniers de chaque poule ne pourront accéder en U16 R1 et en cas de nouvelle vacance, il sera appelé au repêchage du plus mauvais 11^{ème} des deux poules et en cas de nouvelle vacance, la 2^{nde} meilleure équipe classée 2^{nde} des 3 poules du championnat U15 R2 et on opère de la même manière avec les équipes suivantes en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

- Accession des équipes U15 R1 en U16 R2

Les équipes de la 11^{ème} à la 12^{ème} place des deux poules seront reversées en U16 R2 sauf cas de repêchage prévus ci-dessus.

- Accession des équipes U15 R2 en U16 R1

Les équipes classées à la 1^{ère} place et le meilleur 2nd des 3 poules du championnat régional U15 R2 accéderont au championnat U16 R1. En cas de vacance, il est fait appel au 2nd meilleur 2nd des 3 poules puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants, afin d'obtenir 4 équipes et en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui rétrograderont au niveau U17 District 1^{er} Niveau.

- Accession des équipes U15 R2 en U16 R2

Les équipes classées de la 2^{ème} (sauf le meilleur 2nd) à la 7^{ème} place (incluse) de chacune des 3 poules du championnat régional U15 R2 ainsi que les deux meilleurs 8^{èmes} des 3 poules accéderont au championnat U16 R2, sauf cas de repêchage évoqué dans le précédent paragraphe.

En cas de vacance, il est fait appel au plus mauvais 8^{ème} des 3 poules puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants, afin d'obtenir 19 équipes et en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui rétrograderont au niveau U17 District 1^{er} Niveau.

- **Rétrogradation des équipes U15 R2 en U17 District**

Les équipes non classées dans les positions énoncées dans les deux précédents paragraphes seront rétrogradés au niveau U17 District.

- **Accession des équipes U15 District ou Interdistricts en U16 R2 (en fin de saison)**

Une 2^{nde} phase District (Gironde) et Interdistricts (pour les autres territoires) permettra de déterminer les 13 équipes accédants en fin de saison au championnat U16 R2.

La répartition est comme suit : une montée pour tous les Districts sauf la Gironde qui en bénéficiera de deux.

3/ Calendriers et Heures des matches

- Horaire officiel : 15h00
- Lever de rideau : 13H00

4/ Encadrement et Banc de touche

Se reporter à l'article 7 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

5/ Ballon

Le ballon est de taille 5.

6/ Temps de jeu

80 minutes (2 fois 40 minutes).

7/ Dispositions diverses

a) remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la LFNA.

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la LFNA.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats régionaux U15 R1 et R2



31/08/2026

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2026/2027

Septembre 2026

CHAMPIONNAT U16 R1 24 EQUIPES (2 x 12)	Via U15 R1 et R2	24
CHAMPIONNAT U16 R2 36 EQUIPES (3 x 12)	Via U15 R1/R2 et Districts	36



Fin de saison 2026-2027

CHAMPIONNAT U16 R1 24 EQUIPES (2 x 12)	Accède en CN U17	1
CHAMPIONNAT U16 R1 24 EQUIPES (2 x 12)	Accèdent en U17 R1	20
CHAMPIONNAT U16 R1 24 EQUIPES (2 x 12)	Accèdent en U17 R2	3
CHAMPIONNAT U16 R2 36 EQUIPES (3 x 12)	Accèdent en U17 R1	4
CHAMPIONNAT U16 R2 36 EQUIPES (3 x 12)	Accèdent en U17 R2	21
CHAMPIONNAT U16 R2 36 EQUIPES (3 x 12)	Rétrogradent en U17 District	11

1/ Organisation générale

La Commission Régionale de Gestion des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats. Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participent à ces championnats :

- U16 R1 : 24 équipes réparties en 2 poules de 12 équipes, avec matches aller/retour sur toute la saison
- U16 R2 : 36 équipes réparties en 3 poules de 12 équipes, avec matches aller/retour sur toute la saison

Les principes d'accès doivent être indiqués dans les règlements des compétitions départementales, en respectant les dispositions prévues dans les Règlements Généraux de la Ligue Nouvelle-Aquitaine ainsi que celles incluses dans le règlement de la compétition.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U16 R1 ou U16 R2 ne peut pas accéder pour la saison suivante, au championnat U17 R1 ou R2.

Peuvent participer à ces championnats :

- les joueurs de catégorie d'âge U16, U15 – amateur ou sous contrat (apprenti ou aspirant)
- les joueurs de catégorie d'âge U14 et U14 F qui devront remplir les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

2/ Accessions - Rétrogradations

Le nombre d'accessions et de rétrogradations est indiqué au tableau des montées et descentes des U16 régionaux avec les précisions ci-après :

Accession de l'équipe U16 R1 en Championnat National U17

L'équipe qui accède à cette compétition est désignée dans les conditions reprises à l'article 7 du règlement des championnats nationaux de jeunes. Afin de déterminer l'équipe accédant au championnat national U17, la Ligue organise un match de barrage sur terrain neutre (désigné par la Commission) entre le premier de chaque poule de U16 R1 (sous réserve de ne pas être maintenu au niveau CN U17 en fin de saison 2025-2026) en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Accession des équipes U16 R1 au championnat régional U17 R1

Les équipes classées de la 1^{ère} place, hors celle accédant au CN U17, à la 10^{ème} place (inclusive) de chacune des deux poules du championnat régional U16 R1, puis le meilleur 11^{ème} des deux poules accèdent au championnat régional U17 R1.

En cas de vacance, il est fait appel à l'(les) équipe(s) classée plus mauvaise 11^{ème} du championnat régional U16 R1 afin d'obtenir des poules de 12 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui accéderont de facto au niveau U17 R2.

Accession des équipes U16 R1 au championnat régional U17 R2

Les équipes classées plus mauvaise 11^{ème} des deux poules et à la 12^{ème} place des 2 poules seront basculées en championnat U17 R2, sauf cas de repêchage évoqué au précédent paragraphe.

Accession des équipes U16 R2 au championnat régional U17 R1

Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule de U16 R2 ainsi que le meilleur 2^{ème} des 3 poules, accéderont au championnat régional U17 R1.

En cas de vacance, il est fait appel à la 2^{ème} meilleure équipe classée seconde des 3 poules, puis la 3^{ème} équipe classée seconde et ainsi de suite en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. A défaut de pouvoir combler la vacance de cette manière, les mêmes dispositions peuvent être appliquées avec les suivants à l'exclusion du dernier de chaque poule, afin d'obtenir 24 équipes en championnat régional U17 R1.

Accession des équipes U16 R2 au championnat régional U17 R2

Les équipes classées de la 2^{ème} place (hors le meilleur second des 3 poules) à la 8^{ème} place incluses ainsi que le meilleur 9^{ème} des 3 poules, accéderont au championnat régional U17 R2.

En cas de vacance, il est fait appel à la deuxième meilleure équipe classée 9^{ème} des 3 poules du championnat régional U16 R2 et ainsi de suite afin d'obtenir les 21 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui rétrograderont de facto au niveau U17 District 1^{er} Niveau.

Descente en District des équipes U16 R2

Toutes les autres équipes, sauf celles maintenues en application du paragraphe précédent, sont remises à disposition de leur District d'affectation.

3/ Calendriers et Heures des matches

- Horaire officiel : 15h00
- Lever de rideau : 13H00

4/ Ballon

Le ballon est de taille 5.

5/ Temps de jeu

90 minutes (2 fois 45 minutes).

6/ Dispositions diverses

a) Remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la L.F.N.A.

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la L.F.N.A.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats régionaux U16 R1 et R2



31/08/2026

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2026/2027

Septembre 2026

CHAMPIONNAT U17 R1 24 EQUIPES (2 x 12)	Via U16 R1 et R2	24
CHAMPIONNAT U17 R2 24 EQUIPES (2 x12)	Via U16 R1 et R2	24



Fin de saison 2026-2027

CHAMPIONNAT U17 R1 24 EQUIPES (2 x 12)	Accèdent en U18 R1	20
CHAMPIONNAT U17 R1 24 EQUIPES (2 x 12)	Accèdent en U18 R2	4
CHAMPIONNAT U17 R2 24 EQUIPES (2 x 12)	Accèdent en U18 R1	4
CHAMPIONNAT U17 R2 24 EQUIPES (2 x 12)	Accèdent en U18 R2	7
CHAMPIONNAT U17 R2 24 EQUIPES (2 x 12)	Rétrogradent U18 ou U19 District	13
CHAMPIONNATS U17 DISTRICT et INTERDISTRICTS	Accèdent en U18 R2	13

1/ Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participant à ces championnats

- U17 R1 : 24 équipes réparties en 2 poules de 12 équipes, avec matches aller/ retour sur toute la saison
- U17 R2 : 24 équipes réparties en 2 poules de 12 équipes, avec matches aller/ retour sur toute la saison

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U17 R1 ou U17 R2 ne peut pas, pour la saison suivante, accéder aux championnats régionaux U18 R1 ou U18 R2

Peuvent participer à ces championnats

- les joueurs de catégorie d'âge U17 et U16 – amateur ou sous contrat (aspirant ou apprenti)
- les joueurs de catégorie d'âge U15 et U15 F remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

2/ Modalités d'accession et de rétrogradation

Accessions des équipes U17 R1 au championnat régional U18 R1

Variabilité selon le nombre d'équipes issues du CN U17

Les équipes classées de la première place à la 10^{ème} place (incluse) de chacune des deux poules du championnat régional U17 R1 accèdent au championnat régional U18 R1 soit 20 équipes.

En cas de vacance, il est fait appel à la meilleure équipe classée 11^{ème} du championnat régional U17 R1 et ainsi de suite (sauf les équipes classées 12^{èmes} et dernières) afin d'obtenir deux poules de 12 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine

Le nombre d'accession des équipes U17 R1 vers U18 R1 est réduit à 19, 18, 17 ou 16 équipes en cas de d'engagement d'une, deux, trois ou quatre équipes du Championnat National U17 en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Accessions des équipes U17 R1 au championnat régional U18 R2

Les équipes classées de la 11^{ème} à la 12^{ème} place de chaque poule du championnat U17 R1 intégreront le championnat régional U18 R2, sauf dispositions particulières énoncées au paragraphe précédent liées à la vacance.

Le nombre d'équipes intégrant le championnat régional U18 R2 est fonction du nombre d'engagement des équipes issues du championnat national U17, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Il peut être réduit selon le nombre d'engagés en U18 R1 issu du CN U17.

Accessions des équipes U17 R2 au championnat régional U18 R1

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{nde} de chaque poule U17 R2 accèderont au championnat régional U18 R1.
En cas de vacance, il est fait appel à l'équipe classée meilleure 3^{ème} des 2 poules du championnat régional U17 R2 et ainsi de suite (sauf les équipes classées 12^{ème} et dernières) afin d'obtenir deux poules de 12 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Accessions des équipes U17 R2 au championnat régional U18 R2

Les 7 équipes, classées de la 3^{ème} à la 5^{ème} place ainsi que la meilleure équipe classée 6^{ème} des deux poules, en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la LFNA, accèderont au championnat régional U18 R2.
En cas de désistement, il sera fait appel à la plus mauvaise équipe classée 6^{ème} et ainsi de suite (sauf les équipes classées 12^{ème} et dernières) afin d'obtenir deux poules de 12 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Le nombre d'accession des équipes U17 R2 vers U18 R2 est réduit à 12, 11, 10 ou 9 équipes en cas de d'engagement d'une, deux, trois ou quatre équipes du Championnat National U17 en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Autres équipes disputant le championnat régional U17 R2

Toutes les autres équipes non maintenues dans le cadre des points ci-dessus seront rétrogradées et auront la possibilité de s'engager en championnat U18 ou U19 DISTRICT ou INTERDISTRICTS

Accession des équipes U17 District ou Interdistricts en U18 R2

Une 2^{nde} phase District (Gironde) et Interdistricts (pour les autres territoires) permettra de déterminer les 13 équipes accédants en fin de saison au championnat U18 R2.
La répartition est comme suit : une montée pour tous les Districts sauf la Gironde qui en bénéficiera de deux.

3/ Calendriers et Heures des matches

- Horaire officiel : 15h00
- Lever de rideau : 13H00

4/ Encadrement et Banc de touche

Se reporter à l'article 7 des R.G. de la L.F.N.A.

5/ Ballon

Le ballon est de taille 5.

6/ Temps de jeu

90 minutes (2 fois 45 minutes).

7/ Dispositions diverses

a) remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Le temps d'exclusion est de 10 minutes.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats régionaux U17 R1 et R2 qui peut être l'équipe (2) d'un club dont l'équipe (1) participe au championnat national U17.

31/08/2026

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2026/2027

Septembre 2026

CHAMPIONNAT U18 R1 24 EQUIPES (2 x 12)	Via U17 R1 et R2	24
CHAMPIONNAT U18 R2 24 EQUIPES (2 x 12)	Via U17 R1 et R2 et District	24



Fin de saison 2026-2027

CHAMPIONNAT U18 R1 24 EQUIPES (2 x 12)	Accède en CN U19	1
CHAMPIONNAT U18 R1 24 EQUIPES (2 x 12)	Possibilité engagement en U19 District	23
CHAMPIONNAT U18 R2 24 EQUIPES (2 x 12)	Possibilité engagement en U19 District	24

1/ Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participent à ces championnats :

- Niveau R1 : 24 équipes réparties en 2 poules de 12 équipes avec matches aller/ retour sur toute la saison
- Niveau R2 : 24 équipes réparties en 2 poules de 12 équipes avec matches aller / retour sur toute la saison.

Peuvent participer à ces championnats :

- les joueurs de catégorie d'âge U18, U17 – amateur ou sous contrat (aspirant ou apprenti)
- les joueurs de catégorie d'âge U16 qui devront remplir les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

2/ Accessions – Rétrogradations

Le nombre d'accessions et de rétrogradations est indiqué au tableau des montées et descentes des U18 Régionaux avec les précisions ci-après :

Accession au Championnat National U19

- Cas 1 montée pour la LFNA :

L'équipe qui accède à cette compétition est désignée dans les conditions reprises à l'article 6 du règlement des championnats nationaux de jeunes. Afin de déterminer l'équipe accédant au championnat national U19, la Ligue organise un match de barrage sur terrain neutre (désigné par la Commission) entre les équipes classées première de chaque poule d'U18 R1 (sous réserve de ne pas être maintenu au niveau CN U19 en fin de saison 2026-2027) en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Réversion des autres équipes U18 R1

Toutes les équipes, sauf celles accédant en CN U19, auront la faculté de s'engager en U19 District ou Interdistricts.

Réversion des équipes U18 R2

Toutes les équipes auront la faculté de s'engager en U19 District ou Interdistricts.

3/ Calendriers et Heures des matches

- Horaire officiel : 15h00
- Lever de rideau : 13H00

4/ Encadrement et Banc de touche

Se reporter à l'article 7 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

5/ Ballon

Le ballon est de taille 5.

6/ Temps de jeu

90 minutes (2 fois 45 minutes).

7/ Dispositions diverses

a) remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats régionaux U18 R1 et U18 R2.

Toutefois, si une (des) équipe(s) sont rétrogradées ou maintenues dans le championnat national U17, un club pourra avoir une équipe en R1 (équipe rétrogradée du championnat national U17) et une en R2 si son équipe U17 R1 ou R2 a acquis sportivement le droit d'évoluer soit en U18 R1 soit en U18 R2.

Article 1 : EPREUVES ET TROPHÉES

1/ La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine organise annuellement une épreuve régionale nommée Coupe Nouvelle-Aquitaine U14 ouverte aux joueurs U14 et U13 et au maximum 3 joueurs U12.

Sauf dispositions contraires prévues aux présents règlements, ce sont les Règlements Généraux de la Fédération qui s'appliquent.

2/ La coupe remise à l'issue de la Finale est la propriété de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. Elle est confiée au vainqueur de l'épreuve qui en a l'entière responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

3/ Un trophée souvenir est remis à titre définitif aux deux finalistes.

Article 2 : COMMISSION D'ORGANISATION

La Coupe Nouvelle-Aquitaine U14 est organisée et gérée par la Commission Régionale des Compétitions Jeunes.

Article 3 : ENGAGEMENTS

1/ La Coupe Nouvelle-Aquitaine U14 est ouverte à tous les clubs affiliés à la F.F.F. situés sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine évoluant dans le championnat U14 Ligue.

2/ Les clubs concernés seront automatiquement engagés dans cette compétition régionale.

Article 4 : OBLIGATIONS DES CLUBS

1/ Les clubs devront être à jour de leurs cotisations auprès de la F.F.F., de la Ligue Football Nouvelle-Aquitaine et de leur District, pour pouvoir s'engager en Coupe Nouvelle-Aquitaine U14.

Article 5 : SYSTEME DE L'EPREUVE

Elle se dispute de manière hybride avec une première partie composée d'une phase de poules et d'une phase finale qui débute **à partir des 1/16èmes de Finale.**

1/ La phase de poules

Le nombre de poules est fixé à **18** incluant les 70 équipes engagées au championnat U14 Ligue.

Les rencontres seront ordonnancées par tirage au sort selon une répartition géographique décidée par la Commission des Jeunes organisatrice de l'épreuve.

L'équipe classée 1^{ère} de sa poule et les 14 équipes classées meilleures 2^{nde} des 16 poules de 4 équipes, après 3 journées disputées, accèdera à la phase finale, conformément aux règles de départage prévues à l'article 14 des RG de la LFNA.

2/ La phase finale

Elle débute à partir des **1/16èmes de Finale**. Le tirage au sort sera intégral à partir des 1/4 de Finales.

Les rencontres seront à élimination directe avec, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, l'épreuve des tirs aux buts.

Article 6 : ORGANISATION DES RENCONTRES

1/ Heures des matches

La Commission organisatrice fixe l'horaire des rencontres au **Samedi à 15H00**.

Le club désirant modifier l'horaire ou la date de la rencontre doit faire parvenir sa demande via FOOTCLUBS à la Commission des Jeunes organisatrice accompagnée de l'accord du club adverse. A défaut de cet accord, la rencontre sera maintenue à l'horaire et à la date initiale.

2/ Choix du club recevant

Les rencontres se déroulent sur le terrain du club premier tiré au sort.

Toutefois, si le club tiré au sort en second, s'étant déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors du même tour, ce club sera en conséquence déclaré recevant.

3/ Terrains

Si le terrain du club recevant est indisponible ou fait l'objet d'une interdiction municipale d'utilisation, la rencontre est automatiquement inversée. Le délai d'inversion est fixé jusqu'au vendredi 12H00 pour une rencontre devant se dérouler le samedi après-midi.

A défaut d'utilisation des terrains des clubs opposés, la rencontre est automatiquement reportée et fixée à une date prioritaire par rapport aux championnats régional ou départemental.

Article 7 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

1/ Nombre de joueurs

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match, et 16 joueurs pour la Finale.

2/ Couleur des maillots

Les équipes doivent être vêtues aux couleurs de leur club sauf durant la Finale où la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine fournit les équipements aux deux finalistes.

3/ Numérotation des maillots

Les maillots devront être numérotés de 1 à 11 pour les joueurs titulaires, et de 12 à 14 pour les remplaçants, puis 15 et 16 (2nd gardien) pour la Finale.

4/ Ballons

Les ballons sont fournis par le club recevant sous peine de match perdu.

Si la rencontre a lieu sur terrain neutre, les deux équipes opposées doivent chacune fournir un ballon. Le club organisateur doit aussi présenter deux ballons, sous peine d'amende fixée au Barème Financier de la L.F.N.A. Lors de la Finale, la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine fournit les ballons du match (6). Chacune des équipes repartira avec 3 ballons.

5/ Qualification et Participation

En conformité avec l'article 144 des Règlements Généraux de la Fédération, il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours d'un match. Toutefois, la règle des remplacés remplaçants s'appliquent durant toute la compétition.

6/ Durée des rencontres

La durée d'une rencontre de Nouvelle-Aquitaine U14 est de 80 min, divisée en deux périodes de 40 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre (phase finale), il sera procédé à la séance de tirs aux buts pour désigner un vainqueur.

7/ Réserves et réclamations

Les réserves, réclamations et évocations doivent être formulées dans les conditions prescrites aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Article 8 : LES OFFICIELS

1/ Arbitres et arbitres assistants

Ils sont désignés par la Commission Régionale de l'Arbitrage ou par délégation par les Commissions Départementales. En cas d'absence de l'arbitre désigné, s'appliquent les dispositions de l'article 19.B des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

2/ Délégués

A partir de la phase finale, un délégué officiel de la L.F.N.A. est désigné.

Les prérogatives et missions des délégués sont les mêmes que celles prévues dans les Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

En cas d'absence du délégué désigné, ces attributions appartiennent à un dirigeant de l'équipe visiteuse.

Article 9 : FORFAITS

Un club déclarant forfait pour une rencontre de la Coupe Nouvelle-Aquitaine U14 doit en aviser la Commission organisatrice par tout moyen et le confirmer par écrit, sans préjuger des différentes pénalités fixées par le présent règlement.

Un club déclarant forfait ne peut participer le même jour ou le lendemain de la rencontre de Coupe Régionale à une autre rencontre officielle (ex. Coupe Départementale) sauf pour les équipes inférieures du club.

Article 10 : LITIGES - APPELS

Les litiges survenant à l'occasion des rencontres de la Coupe Nouvelle-Aquitaine U14 sont instruits par les Commissions compétentes de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. Les appels des décisions de 1^{ère} instance pourront être interjetés auprès de la Commission Régionale d'Appels selon les dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA qui statuera en dernier ressort.

Article 11 : REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement financier des Coupes de la LFNA.

Article 12 : LA FINALE

- 1/ La Finale de la Coupe Nouvelle-Aquitaine U14 a lieu sur terrain neutre.
 - 2/ La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine offre aux clubs finalistes les ballons de match, et les équipements
 - 3/ La billetterie est gérée par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et le club organisateur bénéficiera de l'entière recette sur les buvettes et autres ventes à l'intérieur de l'enceinte sportive.
-

Article 13 : CAS NON PREVUS

Tous les cas non prévus par la présente réglementation, tels que des possibles repêchages en cas de forfaits d'équipe sur une phase FINALE, seront directement soumis à la décision de la Commission organisatrice (article 2).

Article 1 : EPREUVES ET TROPHÉES

1/ La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine organise annuellement une épreuve régionale nommée Coupe Nouvelle-Aquitaine U16 ouverte aux joueurs U16, U15 et U14.

Sauf dispositions contraires prévues aux présents règlements, ce sont les Règlements Généraux de la Fédération qui s'appliquent.

2/ La coupe remise à l'issue de la Finale est la propriété de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. Elle est confiée au vainqueur de l'épreuve qui en a l'entière responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

3/ Un trophée souvenir est remis à titre définitif aux deux finalistes.

Article 2 : COMMISSION D'ORGANISATION

La Coupe Nouvelle-Aquitaine U16 est organisée et gérée par la Commission Régionale des Compétitions Jeunes.

Article 3 : ENGAGEMENTS

1/ La Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine est ouverte à tous les clubs affiliés à la F.F.F. situés sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine évoluant dans un championnat U16 Ligue.

2/ Les clubs concernés seront automatiquement engagés dans cette compétition régionale.

Article 4 : OBLIGATIONS DES CLUBS

Les clubs devront être à jour de leurs cotisations auprès de la F.F.F., de la Ligue Football Nouvelle-Aquitaine et de leur District, pour pouvoir s'engager en Coupe Nouvelle-Aquitaine U16.

Article 5 : SYSTEME DE L'EPREUVE

Elle se dispute de manière hybride avec une première partie composée d'une phase de poules et d'une phase finale qui débute à partir des 1/8èmes de Finale.

1/ La phase de poules

Le nombre de poules est fixé à **15** incluant chacune 4 équipes ; correspondant aux 60 engagées sur les championnats U16 R1 et R2.

Les rencontres seront ordonnancées par tirage au sort selon une répartition géographique décidée par la Commission des Jeunes organisatrice de l'épreuve.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{nde} de chaque poule et les 2 meilleures équipes classées 3^{ème} des 15 poules, après 3 journées disputées, accéderont à la phase finale.

En cas d'égalité pour déterminer les 2 meilleurs 3^{èmes}, il sera procédé aux règles de départage prévues à l'article 14 des RG de la LFNA.

2/ La phase finale

Elle débute à partir des 1/16èmes de Finale. Le tirage au sort est intégral à partir des ¼ de Finale.

Les rencontres seront à élimination directe avec, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, l'épreuve des tirs aux buts.

Article 6 : ORGANISATION DES RENCONTRES

1/ Heures des matches

La Commission organisatrice fixe l'horaire des rencontres au **Samedi à 15H00**.

Le club désirant modifier l'horaire ou la date de la rencontre doit faire parvenir sa demande via FOOTCLUBS à la Commission des Jeunes organisatrice accompagnée de l'accord du club adverse. A défaut de cet accord, la rencontre sera maintenue à l'horaire et à la date initiale.

2/ Choix du club recevant

Les rencontres se déroulent sur le terrain du club premier tiré au sort.

Toutefois, si le club tiré au sort en second, s'étant déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors du même tour, ce club sera en conséquence déclaré recevant.

3/ Terrains

Si le terrain du club recevant est indisponible ou fait l'objet d'une interdiction municipale d'utilisation, la rencontre est automatiquement inversée. Le délai d'inversion est fixé jusqu'au vendredi 12h00 pour une rencontre devant se dérouler le samedi après-midi.

A défaut d'utilisation des terrains des clubs opposés, la rencontre est automatiquement reportée et fixée à une date prioritaire par rapport au championnat régional ou départemental.

Article 7 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

1/ Nombre de joueurs

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match, et 16 joueurs pour la Finale.

2/ Couleur des maillots

Les équipes doivent être vêtues aux couleurs de leur club sauf durant la Finale où la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine fournit les équipements aux deux finalistes.

3/ Numérotation des maillots

Les maillots devront être numérotés de 1 à 11 pour les joueurs titulaires, et de 12 à 14 pour les remplaçants, puis 15 et 16 (2nd gardien) pour la Finale.

4/ Ballons

Les ballons sont fournis par le club recevant sous peine de match perdu.

Si la rencontre a lieu sur terrain neutre, les deux équipes opposées doivent chacune fournir un ballon. Le club organisateur doit aussi présenter deux ballons, sous peine d'amende fixée au Barème Financier de la L.F.N.A. Lors de la Finale, la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine fournit les ballons du match (6). Chacune des équipes repartira avec 3 ballons.

5/ Qualification et Participation

En conformité avec l'article 144 des Règlements Généraux de la Fédération, il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours d'un match. Toutefois, la règle des remplacés remplaçants s'appliquent durant toute la compétition.

6/ Durée des rencontres

La durée d'une rencontre de Coupe Nouvelle-Aquitaine U16 est de 90 min, divisée en deux périodes de 45 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il sera procédé à la séance de tirs aux buts pour désigner un vainqueur.

7/ Réserves et réclamations

Les réserves, réclamations et évocations doivent être formulées dans les conditions prescrites aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Article 8 : LES OFFICIELS

1/ Arbitres et arbitres assistants

Ils sont désignés par la Commission Régionale de l'Arbitrage ou par délégation par les Commissions Départementales. En cas d'absence de l'arbitre désigné, s'appliquent les dispositions de l'article 19.B des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

2/ Délégués

A partir de la phase finale, un délégué officiel de la L.F.N.A. est désigné.

Les prérogatives et missions des délégués sont les mêmes que celles prévues dans les Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

En cas d'absence du délégué désigné, ces attributions appartiennent à un dirigeant de l'équipe visiteuse.

Article 9 : FORFAITS

Un club déclarant forfait pour une rencontre de la Coupe Nouvelle-Aquitaine U16 doit en aviser la Commission organisatrice par tout moyen et le confirmer par écrit, sans préjuger des différentes pénalités fixées par le présent règlement.

Un club déclarant forfait ne peut participer le même jour ou le lendemain de la rencontre de Coupe Régionale à une autre rencontre officielle (ex. Coupe Départementale) sauf pour les équipes inférieures du club.

Article 10 : LITIGES - APPELS

Les litiges survenant à l'occasion des rencontres de la Coupe Nouvelle-Aquitaine U16 sont instruits par les Commissions compétentes de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. Les appels des décisions de 1^{ère} instance pourront être interjetés auprès de la Commission Régionale d'Appels selon les dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA qui statuera en dernier ressort.

Article 11 : REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement financier des Coupes de la LFNA.

Article 12 : LA FINALE

- 1/ La Finale de la Coupe Nouvelle-Aquitaine U16 a lieu sur terrain neutre.
 - 2/ La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine offre aux clubs finalistes les ballons de match, et les équipements
 - 3/ La billetterie est gérée par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et le club organisateur bénéficiera de l'entière recette sur les buvettes et autres ventes à l'intérieur de l'enceinte sportive.
-

Article 13 : CAS NON PREVUS

Tous les cas non prévus par la présente réglementation, tels que des possibles repêchages en cas de forfaits d'équipe sur une phase FINALE, seront directement soumis à la décision de la Commission organisatrice (article 2).

Le présent document détermine la proposition d'un système d'accessions et de rétrogradations à l'issue de la saison 2026/2027 pour les championnats R1 à R3. La réglementation et les obligations des compétitions SENIORS sont ou seront reprises au sein des différents articles des Règlements Généraux de la Lique de Football Nouvelle-Aquitaine.

A l'issue de la saison 2026/2027

CHAMPIONNAT NATIONAL 2 - 7 EQUIPES LFNA	Rétrogradent en R1	0	1	2	3	4	5	6	7
CHAMPIONNAT R1 - 28 EQUIPES (2 poules de 14)	Accèdent en N3	2	2	2	2	2	2	2	2
	Rétrogradent de N3	0	1	2	3	4	5	6	7
	Rétrogradent en R2	4	5	6	7	8	9	10	11
	Accèdent de R2	6	6	6	6	6	6	6	6
SOIT POUR LA SAISON 2027/2028 : 28 EQUIPES.									
CHAMPIONNAT R2 - 72 EQUIPES (6 poules de 12)	Accèdent en R1	6	6	6	6	6	6	6	6
	Rétrogradent de R1	4	5	6	7	8	9	10	11
	Rétrogradent en R3	10	11	12	13	14	15	16	17
	Accèdent de R3	12	12	12	12	12	12	12	12
SOIT POUR LA SAISON 2027/2028 : 72 EQUIPES.									
CHAMPIONNAT R3 - 144 EQUIPES (12 poules de 12)	Accèdent en R2	12	12	12	12	12	12	12	12
	Rétrogradent de R2	10	11	12	13	14	15	16	17
	Rétrogradent en District	25	26	27	28	29	30	31	32
	Accèdent des Districts	27	27	27	27	27	27	27	27
SOIT POUR LA SAISON 2027/2028 : 144 EQUIPES.									

Note explicative des principes de départage des rétrogradés :

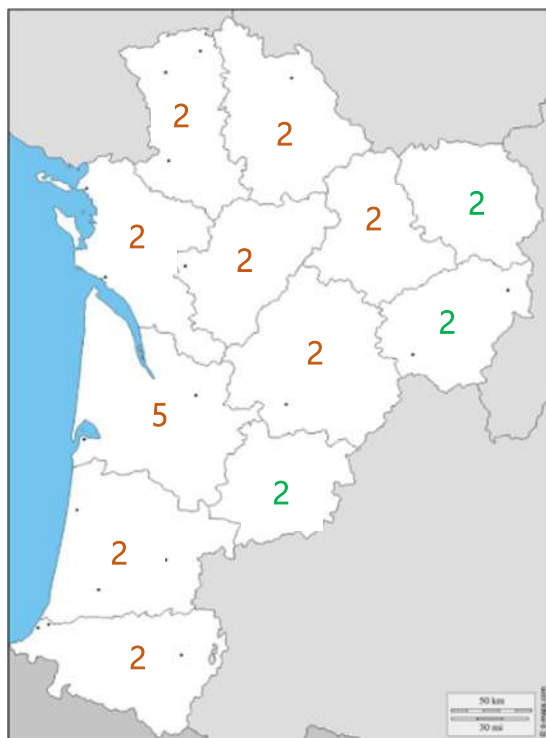
« 2/ Lorsque l'obligation se présente de désigner pour une accession, un maintien ou une rétrogradation pour une division donnée, un nombre d'équipes différent du nombre de poules, un classement est établi *pour l'ensemble des équipes **du même rang** de la division concernée* :

Si le nombre de matchs comptabilisés est différent dans les poules concernées, il est tenu compte

- a. Du quotient entre le nombre de points marqués et le nombre de matchs comptabilisés
- b. Du quotient entre la différence de buts marqués et concédés et le nombre de matchs comptabilisés
- c. Du quotient entre le plus grand nombre de buts marqués et le nombre de matchs comptabilisés
- d. Du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons
- e. D'un match de barrage sur terrain neutre avec tirs aux buts »

Décision du C.D. de la LFNA Juin 2024 : **27 montées de D1 vers R3 :**

Statut quo pour chaque District avec la répartition décrite ci-dessus (carte) + attribution de 3 montées supplémentaires pour les Districts de la Corrèze, Creuse et du Lot et Garonne.



Note explicative sur les remplacements en R1 :

Feuille de match :

La feuille de match pourra comporter jusqu'à 16 joueurs, répartis comme suit :

- 11 joueurs titulaires ;
- 5 joueurs remplaçants.

Le 16^e joueur inscrit n'a pas l'obligation d'être un gardien de but.

Il est possible d'inscrire cinq joueurs de champ remplaçants.

La numérotation des joueurs :

La numérotation des joueurs doit obligatoirement être de 1 à 11 titulaires et ensuite les remplaçants de 12 à 16 obligatoirement.

Nombre de remplacements autorisés :

Chaque équipe pourra effectuer cinq remplacements au cours de la rencontre.

Ces cinq remplacements devront être réalisés au maximum lors de trois séquences. La mi-temps n'est pas considérée comme une séquence au sens de cette disposition.